

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

Observatoire de la décentralisation au Niger

(Enquête de référence, 2002)

Les pouvoirs locaux à Birnin Lallé

Abdoulaye Mohamadou

(enquêteurs : Aïssa Sidibe, Aboubacar Tidjani Alou)

Décembre 03

Etudes et Travaux n° 16

Cette étude a été financée par le Bureau de la Coopération suisse au Niger

Table des matières

Avant-propos : 3

Où en est la décentralisation ? 3

Les sites de l'Observatoire 4

Introduction 4

La décentralisation comme enjeu 5

La spécificité de Dakoro 6

La collecte des données 7

La recherche documentaire 7

Les limites de l'étude 9

Caractéristiques socio-historiques de la zone 10

Histoire du peuplement de l'arrondissement 10

Les chefferies traditionnelles du canton: une faible profondeur historique 12

Le rapport à l'Etat : la force des clichés 15

Les grandes familles de l'arrondissement 16

Les pouvoirs locaux et la décentralisation 19

Les acteurs politiques 19

Les acteurs du développement 26

La communalisation de Birnin Lallé : logiques administratives et enjeux sociaux 40

La future commune rurale de Birnin Lallé 41

La future commune rurale de Korahane 41

La future commune rurale d'Azagor 42

La commune rurale de Roumbou I 42

La commune urbaine de Dakoro 43

Conclusion 44

Le cas du budget 44

Le cas du marché du développement 45

Annexes 47

Liste des ONG, associations et syndicats présents à Dakoro 47

Services techniques implantés à Dakoro 49

Bureau du Collectif des associations pastorales 50

Projets de développement 51

Avant-propos :

à propos de l'Observatoire de la décentralisation

Le rapport ci-dessous est le résultat d'une étude de référence menée sur un des sites de l'Observatoire de la décentralisation, programme de recherche du LASDEL.

Le LASDEL s'est proposé avec ce programme d'observer et d'analyser, à l'échelon local, la nouvelle donne socio-politique qu'implique la future décentralisation au Niger. Avec l'appui de différents partenaires (en particulier Coopération française, Coopération suisse, Commission européenne, IRD et CODESRIA), ce programme de recherche pluri-annuel a entrepris, dès avant la mise en œuvre de la décentralisation, de mener des études de références sur une série de sites répartis dans l'ensemble du pays (à ce jour, des études sur 11 sites ont été financées), afin de décrire, dans leur diversité et leur complexité, les configurations actuelles des pouvoirs locaux, au sens large du terme.

Lorsque la décentralisation sera mise en place, des études annuelles seront menées à nouveau sur chacun de ces sites, afin de suivre les modalités d'exécution de la réforme sur le terrain, et ses effets sur l'arène socio-politique locale.

Le local sera en effet considéré d'une part comme une "arène", où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources locales et extra-locales variées (chefs, notables, ressortissants, hommes politiques, commerçants, personnels de projets, fonctionnaires, associations, etc.), et, d'autre part, comme un espace public et étatique émergent, où les représentants de l'Etat et ceux des populations interagissent autour de normes multiples (locales, régionales et nationales), souvent non stabilisées.

Toutes les enquêtes ont été menées selon une problématique commune définie collectivement par les chercheurs du LASDEL pour l'Observatoire de la décentralisation. Un même cadre méthodologique a aussi été utilisé, avec une phase collective sur la plupart des sites (canevas ECRIS), regroupant plusieurs chercheurs du LASDEL et plusieurs enquêteurs (de niveau maîtrise en sociologie), suivie d'une phase individuelle plus longue, avec le chercheur responsable du site assisté d'un ou deux enquêteurs. Le canevas ECRIS¹ est essentiellement basée sur des enquêtes qualitatives auprès de "groupes stratégiques", avec une entrée préférentielle par les conflits. La phase individuelle recourt aux méthodes classiques de la socio-anthropologie: observation directe ou participante relativement prolongée, entretiens à partir de canevas d'entretien souples, études de cas, collecte documentaire.

Où en est la décentralisation ?

Les lois de 1996 constituent la base des actuelles réformes administratives nigériennes : elles organisent le pays en régions, elles-mêmes sont divisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communes. Les régions, départements et communes sont érigés en collectivités territoriales². Quant à l'arrondissement, c'est une circonscription administrative d'encadrement des communes.

Un premier schéma de décentralisation préconisé par le Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) a servi de base sous la IV^{ème} République aux élections locales de février 1999 : on a procédé alors à l'élection de conseils régionaux, de conseils départementaux, et de conseils communaux pour les communes urbaines et certaines

¹ ECRIS : enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques (voir Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 262-265)

² Seules des communes urbaines étaient, et sont toujours en place, dans les principales agglomérations du pays, avec des maires (administrateurs délégués) nommés par l'exécutif (le Niger n'a connu des maires élus que dans les années 60, pour les trois principales villes du pays, mais sous un régime de parti unique)

communes rurales nouvellement créées³. Les élections ont eu lieu, le parti au pouvoir (RDP) les perdit, elles furent annulées. On en revint à la situation précédente. On sait que, peu après, un coup d'Etat militaire renversa le régime, avec une transition jusqu'aux élections présidentielles de décembre 1999 et la mise en place de la V^{ème} République.

La question de la décentralisation a de nouveau fait son apparition en 2000-2001, avec de nombreuses hésitations sur ses modalités comme sur son calendrier. Un nouveau schéma a finalement été choisi, celui de la communalisation intégrale des cantons (et de certains groupements). Ce schéma, dit « schéma 2000 » prévoit la création de 265 communes, correspondant approximativement au nombre de cantons existants, plus les postes administratifs et quelques créations nouvelles. Les lois conformes à ce schéma ont été votées par l'Assemblée nationale en mai 2002 et promulguées (à l'exception d'une seule⁴) par l'exécutif en juin 2002. Des opérations de sensibilisation et des « consultations publiques » autour de la décentralisation ont été menées à travers le pays, par le Haut Commissariat, comme, plus récemment, par les députés.

Mais la répartition des pouvoirs et des compétences entre les deux instances qui recouvriront demain le même territoire, à savoir les chefs de canton d'un côté (qui resteront en place) et les futurs exécutifs communaux de l'autre (maires et conseils municipaux élus) n'est toujours pas claire. De même, de nombreuses contestations ont vu le jour, relatives aux limites des communes ou à leur chef-lieu, et à la création éventuelle de communes supplémentaires, à partir des « groupements » ou sur d'autres bases revendicatives.

Quant à la date des élections, elle est annoncée pour l'année 2004.

Les sites de l'Observatoire

<i>Sites</i>	<i>Statut actuel</i>	<i>Régions</i>	<i>Responsable</i>
<i>Shadakori</i>	<i>canton</i>	<i>Maradi</i>	<i>Aboubacar Souley</i>
<i>Birnin Lalle</i>	<i>canton</i>	<i>Maradi</i>	<i>Abdoulaye Mohamadou</i>
<i>Bana</i>	<i>canton</i>	<i>Dosso</i>	<i>Adamou Moumouni</i>
<i>Albarkaizé</i>	<i>village</i>	<i>Dosso</i>	<i>Adamou Moumouni</i>
<i>Gorouol</i>	<i>canton</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Diomana-Dessa-Famale</i>	<i>villages</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Abdoua Elhadji Dagobi</i>
<i>Ngourti</i>	<i>poste adm</i>	<i>Diffa</i>	<i>Hadiza Moussa</i>
<i>Balleyara</i>	<i>poste adm</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Tillabéri</i>	<i>commune pref.</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Filingué</i>	<i>sous-pref.</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Mahaman Tidjani Alou</i>
<i>Tabelot</i>	<i>village</i>	<i>Agadès</i>	<i>André Bourgeot</i>
<i>In Gall</i>	<i>poste adm</i>	<i>Agadès</i>	<i>André Bourgeot, Eric Hahonou</i>
<i>Tchintabaraden</i>	<i>sous-pref.</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Abdoulaye Mohamadou</i>
<i>Abalak</i>	<i>sous-pref.</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Abdoulaye Mohamadou</i>

Niamey, novembre 03

L'équipe du LASDEL

³ Les communes urbaines étaient les 21 communes urbaines déjà existantes, plus 24 nouvelles communes urbaines créées sur la base des chefs-lieux d'arrondissement ; en outre, 27 communes rurales étaient créées sur la base des postes administratifs. Pour le reste du pays, il n'y avait pas de communes (les cantons restaient donc placés sous la seule autorité des chefs en place).

⁴ Il s'agit de la loi portant composition et délimitation des communes

Introduction

La décentralisation comme enjeu

La décentralisation va peut-être enfin devenir une réalité. Son projet aussi vieux que l'administration nigérienne (il date du début des années 60), maintes fois annoncé et repoussé au gré des conjonctures politiques nationales, semble aujourd'hui avoir amorcé le dernier virage.

Ce coup d'accélérateur s'explique par plusieurs raisons :

Dans la foulée de la libéralisation politique amorcée depuis le discours de La Baule, la gouvernance locale est devenue le cheval de Troie des bailleurs de fonds qui en font une conditionnalité de leur aide. C'est le versant politique de l'approche participative, et ici elle s'exprime en moins d'Etat et plus d'acteurs locaux dans la gestion des affaires publiques.

Les accords de paix de 1995 avec la rébellion qui ont consacré la décentralisation comme point d'accord sous les auspices des partenaires extérieurs, principaux donateurs du Niger, légitiment davantage la revendication des partisans de la décentralisation.

L'Etat a de plus en plus de difficultés à assumer ses missions de service public, faute de moyens, ce qui limite sa marge de manœuvre vis à vis des populations et des bailleurs de fonds.

Les projets et ONG assurent aujourd'hui une part importante de l'encadrement des populations. Ce sont eux qui font le développement ; l'Etat n'investit plus depuis longtemps et ses services techniques ont de la peine à accomplir leurs missions.

La société civile (syndicats, associations et ONG) et les partis politiques, forts de la légitimité que leur a conférée la Conférence nationale et qui s'est renforcée avec l'appui des bailleurs des fonds, disputent à l'Etat le contrôle et la gestion de l'espace politique.

Les conditions sont donc réunies pour que la décentralisation soit effective. Certains acteurs (projets de développement, cadres ressortissants notamment) se sont mis dans cette perspective, depuis un certain temps, à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques pour les premiers et le courtage en développement au profit des terroirs d'origine pour les seconds. Certains sont allés plus loin en mettant en place des comités pré-communaux comme la coopération suisse à Gaya et le PNUD/FENU à Mayahi et N'guigmi.

La mise en œuvre de la décentralisation est perçue comme la solution à la « mal gouvernance », entendue au sens large. Cela implique une redéfinition du rôle de l'Etat et une recomposition des arènes locales. C'est pourquoi le pouvoir local est devenu un enjeu et on assiste à l'éclosion de nouvelles dynamiques sociales. Les acteurs politiques et économiques d'en haut et d'en bas cherchent à se positionner pour se faire une place dans ce nouvel espace politique, dont la configuration reste à construire. Cadres, chefs traditionnels, politiciens, commerçants et opposants rivalisent de stratégies pour donner un contenu à la décentralisation, chacun en agissant au mieux de ses intérêts.

Au Niger, le choix fait par le pouvoir militaire qui a dirigé le pays de 1974 à 1989 de s'appuyer sur la chefferie a permis à celle-ci non seulement d'exercer un contrôle exclusif sur l'arène locale mais aussi de tisser des relations avec l'élite politico-militaire, et elle a ainsi pu pousser ses « enfants » cadres vers les hautes sphères de l'Etat. Son alliance avec le pouvoir central lui permettait d'avoir un certain droit de regard sur l'Etat local. Il suffisait ainsi qu'un

cadre de commandement dérange le chef de canton pour qu'on obtienne son « affectation » ailleurs.

Les dirigeants des *samaria* et des coopératives (les institutions socio-culturelles et socio-économiques qui étaient la base des régimes précédents), et les imam affiliés à l'association islamique du Niger, ainsi que les présidentes des sections de l'Association des femmes du Niger occupaient aussi l'arène locale et ont servi de fer de lance au Parti-Etat MNSD.

A partir des années 90, la libéralisation politique a permis l'émergence de nouvelles formes de regroupements, de deux types principalement : les partis politiques, et les ONG et associations.

La spécificité de Dakoro

Dakoro s'est singularisé pendant la période de transition de l'après Conférence Nationale en ce que plusieurs de ses ressortissants ont occupé des hautes fonctions : le poste stratégique de premier ministre, le poste de vice-président du Haut Conseil de la République, deux postes de préfet, dont celui, sensible, d'Agadez en pleine rébellion...

L'objectif global de cette étude (elle s'étalera sur trois ans) est de suivre les transformations sociales et économiques que va engendrer la décentralisation dans l'arrondissement de Dakoro, et plus précisément dans le canton de Birnin Lallé.

Parlant des changements sociaux qui peuvent s'opérer, on peut se poser un certain nombre de questions : la décentralisation sera-t-elle instrumentalisée par les acteurs politiques (lignages dominants, grandes familles, *big men*, etc.) qui ont toujours exercé le pouvoir pour conserver leurs positions, ou servira-t-elle de tremplin pour l'accession à la gestion des affaires publiques d'autres catégories d'acteurs ?

La chefferie traditionnelle est incontestablement l'acteur politique le plus concerné par la décentralisation. Quels types de rapports va-t-elle entretenir avec les majorités municipales ?

Les biens publics (budgets des collectivités, infrastructures publiques, etc.) seront-ils mieux gérés ? L'Etat jusque-là omnipotent jouera-t-il le jeu, ou imposera-t-il des centralités locales ?

Le présent rapport constitue les résultats de la première année de recherche, ce que nous appelons enquête de référence.

Ses objectifs étaient :

- choisir des sites qui feront l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs qualitatifs à définir ;
- décrire la configuration actuelle du pouvoir local à la veille de la décentralisation ;
- proposer des éléments de méthodologie pour une étude sur les perceptions des projets par les populations.

Il comprend quatre parties :

- une première partie méthodologique ;

- une deuxième partie consacrée à l'histoire du peuplement de l'arrondissement, à l'histoire administrative des chefferies du canton de Birnin Lallé, et aux caractéristiques sociologiques de la zone ;
- une troisième partie où sont décrits les différents pouvoirs locaux, à travers les points de vue des acteurs, et le processus de décentralisation, à travers l'implication des animateurs de l'arène locale ;
- enfin la quatrième partie traitera du cas des quatre futures communes rurales du canton et de la commune urbaine de Dakoro.

La collecte et l'analyse des données se basent sur une approche historique et socio-anthropologique. L'état actuel des rapports de force est le résultat de la trajectoire historique des différents groupes qui peuplent l'arrondissement de Dakoro, des familles régnantes, et des différents événements politiques et économiques qui ont jalonné le siècle. Il s'agit de repérer les permanences, les alliances, les crises et les ruptures. C'est pourquoi nous avons choisi de faire une histoire des différents groupes ethniques de l'arrondissement, une histoire des chefferies du canton de Birnin Lallé. Cette histoire révèle les événements, les personnages et les familles qui ont joué un rôle important dans la vie politique à la veille des indépendances et pendant la période post-coloniale. Les régimes qui se sont succédé ont eu aussi, par leurs choix quant aux modes d'administration des populations, un impact sur les rapports de force entre les différents groupes et les différentes familles.

La collecte des données

L'enquête a été conduite en Octobre 2001 par le chercheur responsable du site avec deux enquêteurs de niveau maîtrise. La collecte des données s'est faite selon la procédure de l'enquête qualitative que privilégie le LASDEL et qui se base sur la recherche documentaire, les entretiens collectifs et individuels, et l'observation, avec des phases collectives et individuelles.

Un séminaire de travail a permis d'identifier les groupes stratégiques à interroger ainsi que les thèmes du canevas d'entretien. Ces thèmes ne sont pas exhaustifs et la porte est laissée ouverte aux questions soulevées au cours de l'enquête.

La recherche documentaire

L'enquête a démarré par un dépouillement bibliographique au niveau de Niamey. Le projet PASEL a mis à notre disposition un lot de documents relatifs aux interventions dans la zone de Dakoro. Des documents généraux sur l'arrondissement de Dakoro et sur la décentralisation ont été également consultés.

A Dakoro, plusieurs documents ont été consultés ou photocopiés, dont notamment le Journal de bord de l'année 1947 de l'administrateur Vilmin Maurice, dit Maï Bougé, fondateur et premier administrateur de Dakoro, et le document « Analyse diagnostique de l'arrondissement de Dakoro et perspectives 2002-2024 » élaboré par les services techniques.

Les entretiens

Près d'une quarantaine d'entretiens ont été réalisés, et une trentaine ont fait l'objet d'enregistrement sur cassettes. Ils ont été réalisés à Niamey, Maradi, Dakoro, Korahane, Azagor et Birnin Lallé. Dans le cadre de l'approche méthodologique retenue pour l'observatoire, six groupes d'acteurs ont été identifiés comme directement intéressés par la décentralisation. Ils correspondent aux six pouvoirs qui se partagent le contrôle politique et

économique des arènes locales. Ce sont le pouvoir coutumier, le pouvoir administratif, le pouvoir associatif, le pouvoir politique, le pouvoir religieux et le pouvoir économique.

L'observation participante

Nous avons participé à un débat sur la décentralisation organisé par l'ONG RIDD Fitila à l'intention des enseignants. Ces derniers sont un groupe cible important puisqu'ils font office de représentants de l'Etat dans les villages où ils exercent. Il a été étonnant de constater qu'ils étaient sous-informés sur la question de la décentralisation, alors qu'ils auraient du, en être des relais, et ce d'autant plus que les missions du HCRA/D se limitent aux chefs-lieux des arrondissements. Il ressortait de ce débat que la décentralisation restait encore un projet politique dont les enjeux étaient mal compris des populations.

La conduite des entretiens et les restitutions

La plupart des entretiens ont été conduits en français. Une autre partie en langues nationales et l'équipe avait l'avantage d'être composée des locuteurs des trois langues de la zone : le hausa, le tamacheq et le peul.

Les entretiens ont été conduits collectivement et individuellement. Les restitutions journalières ont été faites de façon rotative par les trois membres de l'équipe. Chaque membre a fait un dossier avec les entretiens qu'il a menés.

Le choix du site

Le choix de l'arrondissement de Dakoro a été motivé par la présence des projets de la coopération suisse, partenaire du LASDEL, et qui, en plus de l'intérêt qu'elle porte à la décentralisation, souhaitait avoir des éléments d'appréciation qualitatifs sur les actions de développement qu'elle finance.

Les cantons de Kornaka et de Birnin Lallé sont des zones de concentration des activités de la coopération suisse. Nous avons porté notre choix sur le canton de Birnin Lallé pour plusieurs raisons :

- du point de vue peuplement, il est plus hétérogène avec trois groupes ethniques, alors que le canton de Kornaka est occupé majoritairement par un seul groupe ethnique;
- trois chefferies se partagent le canton : une chefferie sédentaire et deux groupements nomades ; il y a une seule chefferie pour le canton de Kornaka ;
- le canton de Birnin Lallé correspond à la zone agro-pastorale de l'arrondissement entre le Goulbi Kaba au sud et la vallée de la Tarka au Nord, où la question de l'accès et de la gestion des ressources naturelles se posent avec acuité ;
- du point de vue de l'implantation des partis politiques, Birnin Lallé abrite presque tous les partis alors que Kornaka milite majoritairement dans un seul parti.

C'est pour toutes ces raisons que nous pensons que Birnin Lallé peut être un terrain fécond pour l'observation du processus de décentralisation et des transformations sociales qu'il va inévitablement susciter.

Notre terrain d'observation n'est pas le village, chef lieu du canton, mais le territoire du canton, qui accueillera, selon le dernier découpage officiel, cinq communes : la commune rurale de Birnin Lallé, chef lieu du canton ; la commune rurale d'Azagor chef lieu du

groupement touareg Kel Gress ; la commune rurale de Korahane, chef lieu du groupement peul Serkin Rafi ; la commune rurale de Roumbou I ; et la commune urbaine de Dakoro, chef lieu du département.

Les limites de l'étude

La durée de l'étude (trois semaines passées sur le terrain à trois enquêteurs) n'a pas permis de vérifier toutes les informations recueillies et toutes les pistes qui s'ouvraient au fur et à mesure que l'enquête avançait ; pendant qu'on menait l'enquête par exemple, les députés de l'arrondissement étaient en session à Niamey.

Il reste un travail de dépouillement des archives à faire sur les aspects historiques. Certains sujets, notamment les questions liées aux conflits autour des ressources naturelles, les aspects économiques, et les réalisations des projets de développement n'ont pas bénéficié de toute l'attention souhaitée. Les données quantitatives font quelque peu défaut.

Nous sommes en train de combler ces insuffisances par des entretiens à Niamey et une recherche documentaire. Les séjours de terrain prévus en 2002-2003 permettront d'approfondir les investigations.

Au moment de l'enquête, il y avait seulement trois communes rurales retenues pour le canton de Birnin Lallé, mais, à la faveur de la dernière session de l'Assemblée nationale de Mai 2002, une nouvelle commune rurale a été ajoutée, celle de Roumbou I, sur laquelle nous manquons d'informations.

Ce rapport reste donc provisoire.

Caractéristiques socio-historiques de la zone

L'arrondissement de Dakoro occupe la partie Nord du département de Maradi. Il est limité au Nord par l'arrondissement de Tchirozerine, au Nord-Ouest par celui d'Abalak, à l'Ouest par ceux de Bouza, Keita et Madaoua, au Sud par l'arrondissement de Guidan Roumji et à l'Est par ceux de Tanout et Mayahi.

L'arrondissement de Dakoro couvre une superficie de 17.670 km² soit 42, 28% du département de Maradi pour une population estimée à 258.098 habitants (RGP de 1988) et qui pourrait atteindre 400.000 habitants aujourd'hui.

Le climat est de type sahélien semi-aride au sud et sahélo-saharien au Nord. La pluviométrie est faible, de 200 à 300 mm au Nord, de 300 à 400 mm au Sud. L'agriculture et l'élevage constituent les deux activités principales des populations.

L'arrondissement est subdivisé en trois zones :

- une zone agricole au Sud qui correspond au canton de Kornaka ; elle couvre une superficie de 508.896 ha avec un taux d'occupation des terres proche de 100%. C'est une zone à forte pression foncière ;
- une zone agro-pastorale qui correspond à la zone comprise entre la vallée du Goulbin Kaba au sud et la vallée de la Tarka au Nord; elle couvre une superficie de 763.344 ha et accueille les cantons de Birnin Lallé, de Soly Tagriss et de Goula. La forêt classée de Birnin Lallé et plusieurs peuplements de gommiers font partie du potentiel en ressources naturelles de la zone ;
- une zone pastorale au Nord, appelée aussi « zone restante » pour la distinguer des cantons. Elle couvre une superficie de 494.760 ha. Elle comprend le centre de multiplication de bétail de Faco avec 28.800 ha, la forêt classée de Gadébéji et la mare permanente d'Akadanay.

Les sécheresses successives des dernières décennies, la pression démographique et l'appauvrissement des sols ont provoqué le développement de nouvelles stratégies autour de l'accès et du contrôle de l'espace. Le front culturel avance au Nord, au delà de la vallée de la Tarka qui était considérée comme la limite Nord des cultures. Les parcours de transhumance et les enclaves pastorales du Sud de l'arrondissement sont colonisés.

Ces pratiques témoignent de la double crise écologique et économique que subissent les éco-systèmes et les populations. Les relations naguère complémentaires entre l'agriculture et l'élevage sont devenues au fil des années conflictuelles. Certains conflits actuels trouvent leur origine dans l'histoire de l'occupation de l'arrondissement par les différents groupes et son découpage administratif.

Histoire du peuplement de l'arrondissement

Le peuplement actuel de Dakoro s'est progressivement mis en place à partir des années 30 et l'administration coloniale y a joué un rôle important. L'histoire croisée des trois chefferies présentes actuellement sur le canton de Birnin Lallé met en évidence le poids de la période coloniale dans la mise en place d'autorités coutumières au service de l'administration.

Le nom de Dakoro est souvent associé à celui de Maurice Vilmin, dit « Maï Bougé », fondateur de la ville et premier administrateur colonial de la subdivision de Dakoro. Il faut dire qu'au delà de la ville de Dakoro, les colonisateurs ont eu un rôle important dans l'installation progressive des populations dans cette région.

« A l'époque pré-coloniale, ce fut un « no man's land », avec peu de ressources en eau, situé entre les territoires de plusieurs confédérations : en particulier Kel Gress, Kel Ferwan et Iwellemenden. (...) Le creusement de puits jusqu'à une profondeur de 30 à 40 mètres, à partir de cette époque, a permis durant toute l'année l'occupation de ces terres qui auparavant n'avaient été habitées qu'en saison des pluies. Des familles appartenant à différentes confédérations touarègues et à d'autres groupes ethniques - Arabes, Peuls (Fulani), Hausa - ont progressivement migré vers cette région durant les années trente et quarante, encouragées par une administration qui souhaitait démanteler les groupements politiquement les plus importants » (Oxby, 1996).

La région, surnommée « *Dogon Kassa* » (« vaste étendue » en langue hausa, a également accueilli des populations fuyant les exactions coloniales et celles des chefs locaux. La zone s'étendait sur une large bande entre les postes administratifs de Maradi au sud et de Tanout au Nord. Les populations qui ont migré dans la zone viennent essentiellement des cercles de Madaoua, Tahoua et Maradi.

A côté de cette migration spontanée, l'érection de Dakoro en subdivision a entraîné un nouveau découpage administratif aux dépens des cercles et subdivisions voisins.

L'arrondissement de Dakoro est donc une zone de convergence de différents groupes ethniques qui se sont séparés de leurs groupes politiques d'origine pour des raisons économiques, politiques et administratives. Tous les groupes qui y vivent ont leur épicerie hors de l'arrondissement.

Les Hausa de Dakoro se subdivisent en deux groupes : les Gobirawa et les Aderawa. Les premiers viennent du Gobir. Leur remontée vers le Nord s'est faite en deux temps : une première fois obligés de se replier après la prise de leur capitale Alkalawa en 1809 par les Peul d'Ousman Dan Fodio, et une deuxième fois à la recherche des terres agricoles. C'est dans le cadre de ce dernier mouvement qu'ils vont se disséminer au Nord de Birnin Lallé, une de leurs anciennes capitales. Ils viennent essentiellement de Tibiri pour les Gobirawa N'Goulbi (ceux de la vallée) et de Madaoua pour les Gobirawa N'Tudu (ceux de la dune).

Les Aderawa, qui donneront le premier chef de canton de Birnin Lallé, viennent de l'Ader à l'Ouest. Ils sont commerçants et agriculteurs ; l'influence du chef de canton a certainement joué un rôle important dans l'arrivée de nouveaux groupes.

Les Touaregs se subdivisent en quatre groupes. Les Tagamawa, hausaphones, sont dans tout l'arrondissement, et en particulier le canton de Kornaka. Les Kel Gress viennent de l'Ader (région de Madaoua). La recherche des pâturages serait à l'origine de leur migration. On les retrouve un peu partout avec de fortes concentrations au Sud (canton de Kornaka où ils se sont imposés aux Tagamawa) et au centre, dans la vallée de la Tarka. Les Kel Ferwan viennent de l'Aïr à la suite des guerres qu'a connues cette région et pour se soustraire aux impôts et à leurs chefs. Ils sont localisés à Gadébeji dans le poste administratif de Bermo. Le quatrième groupe, moins important politiquement, est constitué de différents segments venus de l'Azawak (arrondissement de Tchintabaraden).

Les Peuls comprennent deux groupes. D'un côté, les Toucouleurs, localement appelés *Farfaru* (Peuls blancs en hausa) originaires de la région de Sokoto au Nigeria qui ont séjourné d'abord dans la région de Tahoua (Tchinahare) avant de s'installer une première fois à Kornaka et définitivement à Korahane et Dakoro.

Le second groupe est constitué de Peuls Wodaabé et Keketawa principalement, présents dans la zone avant l'arrivée des Français. Ils occupent actuellement la région de Bermo dans le poste administratif du même nom et nomadisent encore.

Ces divers groupes ont occupé l'espace en même temps que s'installait l'administration coloniale, et celle-ci va essayer de les organiser et de les administrer au mieux de ses intérêts. C'est ainsi que dans le cadre de la réorganisation administrative qui érige Dakoro en subdivision en 1947, un nouveau découpage territorial a été opéré et de nouveaux chefs de canton et de tribus seront élus ou nommés.

Les chefferies traditionnelles du canton: une faible profondeur historique

Sur le territoire du canton coexistent trois chefferies : le chef de canton de Birnin Lallé basé à Dakoro ; le chef de groupement peul Serkin Rafi avec deux résidences, à Korahane et Dakoro ; et le chef de groupement touareg Kel Gress installé à Azagor à 22 km au Nord de Dakoro. Ce qui frappe en premier lieu c'est le caractère récent des chefferies du canton. La chronologie ne va pas au delà la période coloniale. Elles ont été mises en place au fur et à mesure que l'administration coloniale s'installait.

La cité de Birnin Lallé

Birnin Lallé fut autrefois une capitale du Gobir. Les vestiges de l'ancienne cité sont visibles à quelques mètres de l'actuel village. Elle a été abandonnée lors de la pénétration des Gobirawa vers le Sud. Elle a été ré-occupée dans les années 1920 par un groupe gobirawa venu de Tibiri.

A l'arrivée des Français, Birnin Lallé était le seul gros village de la région, avec un marché et une mare semi-permanente. Le village était devenu un lieu d'escale pour les convois de l'administration coloniale sur la route Maradi-Tanout. En 1931, Birnin Lallé est érigé en subdivision englobant les villages situés au nord de Birnin Lallé et de Dakoro. La subdivision était rattachée à sa création à Tanout avant de passer en 1943 sous l'égide de Maradi. L'administration coloniale n'installa pas de poste administratif à Birnin Lallé. Quand en 1947, il fut décidé de créer un poste administratif, on l'implanta à Dakoro qui devint le chef lieu de la subdivision. La région s'appellera désormais subdivision de Dakoro avant d'être appelée après les indépendances « arrondissement de Dakoro ».

Au cours de la même année 1947, les premiers chefs de canton de la subdivision sont nommés et Birnin Lallé devient chef lieu de canton.

Le canton compte actuellement 133 villages et 1 tribu peule pour une population de 30.451 habitants (RGP 1988). Sur le territoire du canton se trouvent deux groupements (Peuls et Touaregs Kel Gress) ainsi que la ville de Dakoro avec ses 12 quartiers.

La chefferie du canton

Nous nous intéresserons à la période qui va de l'installation des Français à aujourd'hui. C'est la période pour laquelle il y a des témoignages et qui constitue un enjeu d'appropriation dans le contexte actuel. En effet, plusieurs groupes se disputent la paternité de la chefferie, les Gobirawa, les Aderawa et les Tagamawa.

Le droit de regard sur la chefferie de Birnin Lallé est également disputé pour des raisons historiques par d'autres chefferies : la chefferie de Sabon Birni au Nigéria, qui était avant sa prise par les jihadistes d'Ousman dan Fodio la capitale du Gobir ; la chefferie du canton de Tibiri, actuelle capitale politique du Gobir nigérien; et la chefferie de Kornaka, ancien chef lieu de la province de Kornaka et de Birnin Lallé.

L'histoire de la chefferie est contée différemment selon les interlocuteurs, chacun essayant de faire prévaloir une filiation qui lui est favorable.

Le chef de village au pouvoir au moment de l'arrivée des colonisateurs, un certain Dawèye, a été destitué par l'administration pour avoir détourné le mil des greniers de réserve selon l'actuel chef de canton, à cause des exactions qu'il faisait subir aux populations selon le journal de bord de Patrice Vilmin. Un chef intérimaire a été nommé en la personne de Aboubacar dit Garadam, un *dilali* (intermédiaire) originaire de l'Ader, commerçant et féticheur très influent, qui s'est lié d'amitié avec les agents de l'administration coloniale qu'il hébergeait lors de leurs escales à Birnin Lallé. Des élections ont été organisées le 3 novembre 1947 et Aboubacar dit Garadam a été élu avec 32 voix sur 54 chefs de villages consultés. Son concurrent le plus sérieux était Haido Tambari Jackou, fils du chef de canton de Kornaka qui a recueilli 16 voix. Aboubacar dit Garadam a été nommé chef de canton de Birnin Lallé le 12 décembre 1947 par le Gouverneur Toby lors de la visite de ce dernier dans la subdivision. Les autres chefs de canton ont également été nommés : Tambari Jackou devient chef de la province de Kornaka et de Birnin Lallé, Tankari et Aghali deviennent respectivement chefs des cantons de Tagriss et de Bader.

Aboubacar dit Garadam règnera de 1947 à 1972. A sa mort, il sera remplacé par Maydabo, un Bogobiri originaire de Birnin Lallé, issu de l'une des premières familles à s'installer dans le village. C'est un ancien goumier (les goumiers constituaient le corps d'auxiliaires indigènes méharistes mis en place par l'administration coloniale, chargés entre autres de la collecte des impôts, on les appellera après les indépendances « gardes nomades »), réputé pour son zèle dans la collecte des impôts. Il doit sa nomination, selon les opposants au chef, à son amitié avec un ancien administrateur civil du cercle de Tanout, qui, au moment de la mort de Garadam, était préfet de Maradi. On était sous le régime du RDA. Après sa nomination, Maydabo quitte Birnin Lallé et s'installe à Dakoro. La chefferie passe donc des mains du groupe Aderawa à celui des Gobirawa. Maydabo meurt en 1981 et son fils Issoufou Maydabo, actuel chef de canton, est nommé par arrêté du président Seyni Kountché en sa qualité de ministre de l'intérieur. Il appartient au corps de la garde républicaine comme son père et ne prendra sa retraite qu'en 1998 avec le grade de brigadier. Depuis que la chefferie est passée aux mains des Gobirawa, elle a progressivement réintégré le giron du Gobir en se rapprochant politiquement de la chefferie de province de Tibiri, qui assure la tutelle des chefferies des cantons du Gobir, en s'appropriant tous les attributs et les rites des chefferies du Gobir notamment la nomination d'une « *Inna* » et la présence d'un *May raya* (« celui qui passe le turban au chef ») désigné par le chef de province du Gobir. Comme dans toutes les chefferies, il y a également des notables chargés de dire l'histoire officielle de la chefferie.

Sa faible profondeur historique, les querelles de légitimité, le transfert officieux du chef-lieu de canton à Dakoro, et la proximité de cette dernière ville ont fragilisé la chefferie du canton de Birnin Lallé. La décentralisation apparaît alors comme une nouvelle épreuve dans sa quête de légitimité.

L'opposition à la chefferie actuelle est constituée par la famille du premier chef de canton Garadam. Une grande partie de ses descendants et sympathisants est regroupée dans le quartier Kourmi à Dakoro. Ils sont propriétaires fonciers mais n'ont pas d'ancrage dans les zones rurales. Le groupe des Aderawa auquel ils appartiennent est surtout puissant dans la ville de Dakoro, où il contrôle une grande partie de l'activité économique, et il est actif dans la vie politique locale.

Le Serkin Rafi de Korahane

C'est au début du siècle, à la faveur de la paix coloniale, que les Peuls Toucouleur de Sokoto qui étaient, jusque là, confinés au Sud du Gobir et du Katsina auxquels les opposait

une interminable guerre, ont commencé à émigrer vers le Nord dans le territoire du Niger. Ils fondèrent les actuelles chefferies peules de Konni, Tahoua, Bangui et Madaoua. Une partie du groupe, après être passé par Tahoua et Keita, s'installa à Kornaka. Il était conduit par Amadou, fils d'un grand marabout. C'est à la suite d'une querelle de succession qu'ils auraient quitté leur village de Guelbadi, au sud de Guidan Roumji, dans l'actuel Nigeria.

Le groupe fut bien accueilli à Kornaka. Le chef de canton Jackou donna sa fille en mariage à Amadou et plus tard le nomma Serkin Rafi, titre hausa dans le Gobir, qui veut dire « chef d'expédition ». A cette période (début des années 20), les nomades étaient administrés directement par les cantons, et Kornaka gérait donc tous les nomades de la zone. Il faudra attendre 1929 pour que Amadou soit désigné par Jackou comme responsable officiel des Peuls dans le cadre d'une réorganisation de l'administration des populations nomades décidées par le pouvoir colonial.

Il faut dire qu'avant l'arrivée des Peuls Toucouleur conduits par Amadou, il y avait déjà d'autres Peuls, notamment les Peuls Katsinawa, animistes et hausaphones. Les nouveaux venus avaient surtout la particularité d'être d'obédience islamique et auréolés du prestige politique de l'empire de Sokoto. Ils resteront à Kornaka pendant une vingtaine d'années avant de se déplacer en 1947 plus au Nord à Korahane, leur fief actuel, à la suite d'un problème entre Amadou Serkin Rafi et Tambari Jackou. Ce dernier nomma alors Douchi, un peul Keketawa (groupe peul originaire du Fouta Djallon), comme Serkin Hilani (« chef des peuls » en hausa) de Kornaka.

Amadou Serkin Rafi a été intronisé chef de groupement en 1956. Il mourut en 1984 et son fils Mahé (actuel chef) lui succéda. Celui-ci a deux résidences, une à Korahane, chef lieu du groupement, et une seconde à Dakoro. Il faut dire qu'une partie de la famille du chef est sédentarisée dans la ville de Dakoro.

Le groupement était jusqu'en 1980 à la tête de plus d'une centaine de tribus peules et touaregs. La création dans les années 80 de trois groupements, le groupement Wodaabe de Bermo, le groupement Kel Gress d'Azagor et le groupement Kel Ferwan de Gadébéji, l'a amputé de la plus grande partie des tribus qui lui étaient rattachées. Il ne dirige aujourd'hui que 18 tribus, avec une population estimée à 5.449 habitants. Ces tribus sont disséminées dans l'arrondissement et les pays voisins, et même en Centrafrique. Mais à la fin de la saison des pluies, une bonne partie des tribus se retrouvent autour du chef lieu du groupement. C'est à cette occasion que la situation administrative est abordée et que l'impôt est levé avant que les populations ne transhument vers le Sud.

Le Serkin Rafi a acquis une reconnaissance politique en se faisant nommer chef de groupement. Mais la zone presque vierge dans laquelle le groupe s'est installé dans les années 30 est aujourd'hui au cœur du front culturel. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs se multiplient. La stabilisation du front culturel et la préservation d'un espace vital pour l'élevage et le groupement sont un nouvel enjeu pour le Serkin Rafi. C'est sous cet angle que la décentralisation sera abordée et jugée.

Le groupement Kel Gress d'Azagor

Les Touaregs de ce groupement ont émigré pour la grande majorité d'entre eux de la région de Madaoua au début du siècle. Ils appartiennent à la confédération touareg des Kel Gress, mais se sont métissés au cours des années avec l'autre groupe touareg de l'arrondissement, les Kel Ferwan, venus de la région d'Agadez.

A l'arrivée des Français, ils nomadisaient déjà dans la région. Un village symbolise leur présence, Mailafia, situé à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de Dakoro. C'est ce

village qui a accueilli en 1947 la première école nomade de la région, qui comptera dans sa première promotion Sanoussi Tambari Jackou (il est du groupe Kel Gress Toyemana de Kornaka), une des personnalités de la région les plus connues sur la scène politique nationale.

Dans le cadre de la politique de recensement et de contrôle de la population par l'administration coloniale, ils devinrent tribu indépendante. La tribu que dirigeait le père de l'actuel chef de groupement au moment de la création de la subdivision de Dakoro, qui avait entretenu des relations sans histoires avec l'administration coloniale (Journal de bord de l'administrateur Maurice Vilmin), a été érigée en groupement en 1984.

Le chef de la tribu est considéré comme l'un des leaders les plus éclairés de la région avec un capital social important.

La plus grande partie des membres du groupement sont sédentarisés dans des villages appelés localement Zongo. Certains de ces Zongo sont situés sur le territoire d'autres cantons et groupements de l'arrondissement. Mais tous les chefs de tribu sont installés autour du chef lieu du groupement d'Azagor.

Le groupement ne se considère pas comme situé sur le territoire du canton de Birnin Lallé. Pour le chef de groupement, lors du découpage administratif de la subdivision par l'administration coloniale, il avait été créé des cantons pour les sédentaires. C'est sur la partie de l'arrondissement que les colons ont appelé « zone restante », qui correspond à la zone pastorale, que se trouve Azagor.

Le groupement défend la spécificité pastorale de son fief, la vallée de la Tarka, qu'il occupe sur 20 km. Tout comme le Serkin Rafi, l'enjeu pour les éleveurs d'Azagor, c'est la gestion des ressources naturelles. Le contrôle d'une commune rurale, au delà de l'enjeu politique, est perçue surtout comme un moyen d'exercer un droit de gestion sur les ressources naturelles.

Le rapport à l'Etat : la force des clichés

L'opinion la plus répandue sur l'arrondissement de Dakoro est qu'il s'agit d'un arrondissement pauvre. Les déficits alimentaires sont chroniques et le budget de la collectivité est toujours déficitaire. Etre affecté à Dakoro est perçu par les fonctionnaires comme une punition. Même les projets de développement n'ont commencé à s'intéresser à l'arrondissement que depuis peu.

Pour la plupart des acteurs interrogés, cette image est en fait une fiction qui sert de justification à la mauvaise gestion dont souffre la collectivité depuis toujours, et à sa marginalisation. Selon eux, l'arrondissement est en fait l'un des plus riches du Niger. C'est le grenier de la région et son cheptel est le plus important du département de Maradi.

Cependant, ce qui n'est pas incompatible, les ressortissants estiment que Dakoro est marginalisé comme en témoigne l'enclavement de l'arrondissement en matière de communication et télécommunications :

- la route qui relie la ville au chef lieu du département est en latérite et de très mauvaise qualité ; tous les gouvernements successifs ont promis le bitumage de cette route mais les populations de Dakoro attendent toujours ;
- la couverture radiophonique est mal assurée : on capte difficilement la Voix du Sahel, la radio nationale ;
- il n'y a pas d'électricité, ce qui empêche les populations d'avoir accès à la télévision. Seuls quelques privilégiés utilisant des groupes électrogènes et des batteries peuvent

regarder le petit écran ; depuis janvier 2002, l'installation d'une unité de production d'électricité est en cours.

- quant au téléphone, il n'y a qu'une seule ligne quand le réseau n'est pas en panne. C'est ce qui a conduit tous les projets à s'équiper en radio BLU.

Par ailleurs, la zone de Dakoro, en raison certainement du caractère récent et hétérogène du peuplement, et de sa position géographique comme espace de contact entre les zones agricole et pastorale, se singularise par une certaine violence dans les rapports sociaux, que l'Etat a grand mal à contrôler.

Selon le juge délégué, les principales infractions sont les crimes de sang et les coups et blessures volontaires.

Les rixes entre agriculteurs (Hausa) et éleveurs (Peuls et Touaregs) sont fréquentes et souvent meurtrières. L'accès aux ressources naturelles et leur contrôle en sont les principales causes. Le caractère excentré de la zone et son étendue favorisent les vols à main armée.

L'enclavement de la zone a limité l'action des services de l'Etat, des projets et des ONG, ce qui se traduit par une faible sensibilisation des populations. Le contraste est frappant entre la zone de Dakoro et la partie sud du département de Maradi.

Mais cette faiblesse de l'Etat local va paradoxalement de pair avec une forte intégration de nombre des « grandes familles » de la région dans l'élite politique du pays et les appareils de l'Etat central.

Les grandes familles de l'arrondissement

Comme partout au Niger, les statuts sociaux des groupes et des individus déterminent les rapports entre eux et leur rapport au pouvoir. Tous ces groupes ethniques présentés plus haut ont des statuts sociaux différenciés. Mais l'une des particularités de l'arrondissement c'est la présence de grandes familles qui jouent un rôle important au niveau politique national et régional. Ce sont principalement les familles régnantes au niveau des cantons et des groupements. Nous avons :

- La famille Jackou, qui occupe une place à part pour le rôle politique important qu'elle a toujours joué. Kornaka, son fief, fut le premier poste colonial (1903-1906) avant que celui-ci ne soit transféré à Maradi en 1906. Elle a une prééminence certaine sur les autres grandes familles de l'arrondissement ; celles de Serkin Rafi et de Douchi lui doivent leur émergence politique avant leur émancipation progressive.

Elle compte dans ses rangs plusieurs hauts cadres dont le plus connu est incontestablement Sanoussi Jackou, économiste et homme politique. Sous le régime du général Seyni Kountché, il a passé douze ans en prison à la suite du coup d'Etat militaire manqué de 1976.

- La famille Amadou Serkin Rafi : elle avait au départ surtout une légitimité religieuse. C'est la famille Jackou qui l'a propulsé sur le plan politique. Les deux familles sont d'ailleurs liées par des relations matrimoniales. La création du groupement peul lui a permis de consolider son pouvoir politique. Mais c'est surtout Cheiffou Amadou, ancien premier ministre de la transition de l'après conférence nationale, qui lui a donné une grande visibilité. Il dirige la direction Afrique de l'Ouest de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Dakar. Il est vice-président national de la Convention démocratique et sociale (CDS-Rahama). La famille Amadou Serkin Rafi compte aussi d'autres hauts cadres civils et militaires, dont un ancien secrétaire d'Etat à l'Education nationale. Mais, au niveau de l'arène

politique locale, s'il y a bien un bureau bis de la CDS qui se réclame de Cheiffou Amadou, les membres de la famille ne sont pas très actifs. Ils militent plutôt dans le mouvement associatif.

- La famille May Dabo : elle incarne la légitimité retrouvée du Gobir. Le chef de canton, en tant qu'ancien sous-officier de la garde républicaine, est un homme qui connaît les rouages de l'administration et son rapprochement avec le Gobir lui assure un soutien politique au niveau régional et national. La famille compte quelques diplômés et fonctionnaires. Son poids politique au niveau local est cependant faible. Elle a beaucoup d'appréhensions vis-à-vis de la décentralisation qui risque de conduire à un morcellement du canton et une perte de contrôle sur plusieurs villages situés en zone pastorale.

- La famille Kinni : elle règne sur le groupement de Gadébeji. L'un de ses fils fait partie des premiers officiers des Eaux et Forêt du Niger. Feu Amoul Kinni a occupé le poste de secrétaire général adjoint du ministère de l'Environnement. Il n'est pas étranger à la création de la réserve faunique de Gadébéji. La famille est aussi active au plan politique. Des enfants de la famille ont été par trois fois députés pour des partis différents. Elle entretient d'étroites relations avec la famille Algabit de Belbeji dont le poids politique au niveau national est très important.

- La famille Doutchi : Doutchi a été nommé par Jackou comme Serkin Hilani (chef peul) de Kornaka après le départ de Amadou Serkin Rafi pour Korahane. Il fut ensuite nommé chef de tribu par l'administration coloniale. Le commandant de cercle de Maradi épousa sa sœur. C'est de cette union qu'est né Georges Condah qui fut militant de l'UNIS, député à l'assemblée nationale en France et président de l'assemblée territoriale vers la fin de la période coloniale. Les relations de Doutchi avec l'actuel président de la république, Tanja Mamadou, à l'époque préfet du département de Maradi, lui ont valu d'être intronisé chef de groupement en 1981. Tanja qui a été nommé la même année ministre de l'intérieur a créé le poste administratif de Bermo au profit du groupement peul de Doutchi. La famille Doutchi milite au sein du MNSD. Le député de la circonscription spéciale de Bermo a été élu grâce à son soutien. Elle compte quelques diplômés très actifs au niveau de l'arène locale dans le mouvement associatif.

- La famille Mouloul : c'est la chefferie Kel Gress d'Azagor. Le chef actuel jouit d'un grand prestige au niveau de l'arène locale. Il peut aussi compter sur des soutiens politiques hors de l'arène locale. Les Touareg Kel Gress d'Azagor entretiennent des relations matrimoniales avec leurs voisins de l'Est, les Kel Ferwan de Gadébéji et de Belbéji (arrondissement de Tanout). La chefferie de Belbéji est très puissante au niveau national. Ce rayonnement a été en partie acquis grâce à la personnalité de Hamid Algabit, ancien premier ministre de Seyni Kountché, ancien secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique(OCI), actuel président du Parti RDP Jammaa, et vice-président de l'assemblée nationale.

Le groupement adopte aussi la même stratégie que le canton de Birnin Lallé, en se rapprochant de l'ensemble Kel Gress, dont le centre se trouve dans l'arrondissement de Madaoua. Si, au plan politique, la confédération Kel Gress n'est pas visible au niveau national, par contre elle compte dans ses rangs un richissime entrepreneur en la personne de Abdoulaye Saidou. Ce dernier, qui dirige une grande entreprise spécialisée dans les routes, est très courtisée par la classe politique et a par ailleurs opté pour une accumulation du capital bétail. Il possède des troupeaux à Azagor et il est à la tête d'une association d'éleveurs qui organise sa propre fête de la cure salée.

Les ressortissants du groupement sont aussi actifs sur le plan politique. Ainsi l'un d'entre eux fut préfet, dirigeant national d'un parti politique et député ; et le jeune frère du chef de groupement fut également député.

- La famille Garandam : C'est l'opposition au pouvoir actuel du chef de canton. Elle compte quelques sympathisants au niveau de la ville de Dakoro.

Toutes ces familles sont très présentes dans l'arène locale. Elles comptent toutes des cadres supérieurs et ont investi dans la politique et dans le mouvement associatif. Le choix des chefs-lieux des futures communes rurales, leurs limites territoriales, et la distribution des populations entre les communes, se jouent pour une grande part entre elles.

Il y a aussi bien des alliances que des rivalités entre ces familles. On connaît l'alliance matrimoniale entre les familles Jackou et Amadou, mais les relations se sont quelque peu détériorées depuis. Le même type de relations existe entre les Kel Gress d'Azagor et les Kel Ferwan de Gadébéji. Il y a une certaine rivalité d'origine politique entre la famille Amadou Serkin Rafi et la famille Douchi mais elles militent côte à côte dans le mouvement associatif.

En dehors de ces familles, il y a des *big men*, notamment des opérateurs économiques et des hommes politiques. On peut citer :

- Elhadj Alpha, considéré par beaucoup comme la plus grosse fortune de l'arrondissement ; ancien président de la section CDS Rahama, il a rejoint le PNDS
- Elhadj Hamidan, la fortune montante, neveu de Elhadj Alpha. Il se dit politiquement neutre
- Le député Ada Bouzou, opérateur économique et chef de file des Izalistes de l'arrondissement ;
- L'ancien ministre de la santé Kalla Ankourao, membre du bureau politique du PNDS, est très actif au niveau de l'arrondissement. Il est l'un des initiateurs de la création de la mutuelle des ressortissants de Dakoro
- L'ancien député Allat Mogaskia, membre influent du PNDS, est actif dans le courtage en développement. Il dirige une association de développement.
- Le député Barka Tambari du PNDS, qui a joué un rôle important dans le choix de Roubou 1 comme chef lieu de la commune rurale du même nom.

Les pouvoirs locaux et la décentralisation

Nous allons distinguer les acteurs politiques et les acteurs du développement même si la frontière entre eux n'est pas étanche.

Les acteurs politiques

Il s'agit de l'Etat local, de la chefferie traditionnelle, et des divers leaders politiques locaux.

L'administration locale

Le sous-préfet est la figure centrale de l'administration. Il est le représentant du gouvernement et le coordonnateur des services déconcentrés de l'Etat. Deux images se côtoient relativement à la fonction de sous-préfet dans l'arrondissement de Dakoro; celle du « commandant » autoritaire que symbolise Maï Bougé, le premier administrateur colonial de la subdivision, et celle du « pilleur » de biens publics, dont l'actuel sous-préfet serait un exemple selon nos interlocuteurs.

La faillite économique de l'Etat et la libéralisation politique ont fragilisé l'administration locale. Elle est handicapée par le manque de moyens et l'interventionnisme des responsables locaux des partis au pouvoir. Par exemple, le sous-préfet ne dispose pas de véhicule de fonction, ce qui l'oblige à réquisitionner les véhicules des services techniques et des projets, ou à emprunter ceux des leaders politiques locaux.

Il ne jouit pas des pleins pouvoirs que lui confère sa fonction car il doit compter avec les leaders politiques locaux de sa mouvance, dont il doit satisfaire les desiderata. Il est toujours sous la menace d'un départ (d'une « affectation »). Il semble que plusieurs lettres aient été écrites dans ce sens, et que des délégations aient fait le déplacement à Niamey pour rencontrer les autorités centrales à ce sujet⁵.

Les projets de développement passent de moins de moins chez lui, lui préférant les responsables des associations et des ONG locales.

Le sous-préfet est président de plusieurs comités d'arrondissement dont le plus important est le comité technique d'arrondissement (COTEAR) chargé de la planification des opérations de développement, appelées « fiches d'opérations ».

Si le poids politique du sous-préfet s'est amenuisé, par contre son pouvoir économique s'est accru. En effet, il est le seul ordonnateur des dépenses de la collectivité, et, à ce titre, les notables politiques locaux, pour la plupart des commerçants, sont obligés de composer avec lui. Les services techniques, qui ne reçoivent plus de délégation de crédit de leurs ministères depuis des années, dépendent entièrement de lui pour leur fonctionnement. Ses relations avec les chefs traditionnels sont ambiguës, faites de suspicion autour des impôts et des attributions respectives.

Les services de l'Etat chargés de la collecte et de la gestion des ressources financières (impôts et diverses taxes) sont sous sa responsabilité. Ce sont la perception d'arrondissement, la perception des impôts et la comptabilité.

L'administration locale joue le rôle de « facilitateur » entre le Haut Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation, les chefs traditionnels et les populations.

⁵ Le récent mouvement préfectoral a finalement entraîné sa mutation

Mais le sous-préfet estime que ses avis ne sont pas pris en compte et reproche au HCRA/D de ne pas tenir compte des aspects économiques dans le découpage administratif. Il déplore que le choix des futures communes rurales soit l'affaire des chefs traditionnels.

Les chefs traditionnels

Ils ont trois casquettes : représentants des populations, auxiliaires de l'administration, et groupe de pression corporatiste regroupé dans l'Association des chefs traditionnels du Niger

Ils ont beaucoup d'appréhensions par rapport au projet de décentralisation. Leurs craintes sont relatives à la perte de pouvoir, de légitimité, de territoires que va engendrer la communalisation. Ils se défendent d'avoir inspiré au gouvernement le découpage actuel. Il y a selon eux trop de précipitation de la part du pouvoir.

Depuis l'avènement du processus démocratique et l'émergence de nouveaux acteurs sur l'arène locale, leur pouvoir a considérablement diminué, ce qui justifie leurs craintes :

- certains de leurs administrés sont devenus des militants des partis politiques, d'ONG et associations, et échappent ainsi à leur contrôle;
- l'administration locale est devenue partisane, elle les écoute de moins en moins, et s'accapare de certaines de leurs prérogatives ;
- la présence d'une délégation judiciaire et d'associations des droits de l'homme offre plusieurs possibilités de recours quant à leurs décisions en matière de règlements de conflits ;
- les projets de développement traitent directement avec les populations, les ONG et associations, alors que l'attribution des opérations de développement était devenue, il y a quelques années, une source de légitimation et d'enrichissement pour les chefs;
- les députés et les autres hauts cadres nationaux tendent de plus en plus à se substituer à eux dans la représentation des populations et le règlement des conflits.

Tous les nouveaux acteurs de l'arène locale se sont en fait établis aux dépens d'une parcelle de leur pouvoir. Selon eux, ce sera à nouveau la même chose avec les prochains conseils municipaux.

Il y aura des conflits de compétence entre les conseils municipaux et les chefs traditionnels, d'où la volonté de contrôler le processus dans l'espoir peut-être d'avoir la majorité municipale dans son camp.

Les propos qui vont suivre d'un chef de canton résument l'état des relations entre les chefs traditionnels et les autres acteurs avec lesquels, ils partagent les mêmes domaines de compétence :

« Avec les régimes démocratiques, nous sommes mal à l'aise, ça, je peux vous le dire. Je sais que les autorités administratives ne respectent pas la loi qui est de notre ressort. Pour moi, ils ne font rien pour le développement, on sent que tout est politique. Vous voyez, dans la gestion des conflits, la politique ne laisse pas les chefs coutumiers faire leur travail. Au lieu de venir chez nous régler les problèmes, les gens préfèrent aller voir le politique. Au lieu que le sous-préfet appelle le chef de canton pour lui demander exactement la réalité des choses, ce dernier préfère attirer des ennuis au chef de canton. Même si tu essaies de t'expliquer, ils font comme si de rien n'était, il y a un manque de confiance entre

nous. Mais au temps du régime d'exception, chacun fait convenablement son travail, personne ne se mêle dans le travail de l'autre. Moi, je préfère que nous nous entendions avec les autorités administratives, et si on a un défaut, on le dit vice versa, comme ça, on a une solution et on reste en paix. On est tous venus pour un développement, il faut qu'on cherche à avoir des initiatives pour satisfaire la population. Vous savez, en premier lieu, le chef de village ou de canton a un rôle de conciliateur ; on tente toujours de concilier et si le chef de canton n'arrive, il emmène les gens chez le sous-préfet et si lui aussi, il n'arrive pas à concilier, il les envoie à la justice pour le jugement ».

Mais les chefs traditionnels gardent une capacité de nuisance, notamment en tant que collecteurs de l'impôt de capitation ou taxe d'arrondissement. Il suffit qu'ils fassent preuve de négligence pour que le taux de recouvrement baisse. L'absence d'investissements publics dans l'arrondissement du fait des détournements supposés ou réels de la taxe d'arrondissement sert de prétexte à l'incivisme fiscal. Mais le sous-préfet accuse les chefs traditionnels de détourner une partie des impôts collectés, ce qui veut dire que le taux de recouvrement officiel n'est pas le taux réel.

Il ne fait aucun doute que les chefs traditionnels ont perdu de leur influence d'antan au profit de nouveaux leaders politiques. Mais grâce à l'adoption en 1993 d'un statut de la chefferie traditionnelle, ils ont gardé le monopole du pouvoir coutumier aux mains de familles régnautes actuelles et de leurs descendants. L'association des chefs traditionnels du Niger, tout en se maintenant sur le terrain politique, opère un glissement vers le développement. En effet, les chefs traditionnels sont de plus en plus sollicités dans le cadre de la sensibilisation des populations. C'est ainsi qu'une convention lie l'association chefs traditionnels à l'UNICEF dans le cadre du programme Sida et sur l'émancipation des femmes. On peut voir dans cette alliance une stratégie des bailleurs de fonds pour lutter contre l'influence négative des religieux.

La décision du gouvernement de communaliser tous les cantons et certains groupements a mis sur le devant les chefs traditionnels dans le processus de décentralisation. Ce sont eux les véritables interlocuteurs du Haut Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation. Le processus a été le suivant : le Haut commissariat leur a demandé de faire des propositions, Haut commissariat les amende, envoie des missions sur le terrain pour discuter, et au besoin, il re-demande de nouvelles propositions. C'est ainsi que, pour Birnin Lallé, on est passé de 12 communes proposées à 4 retenues.

Les leaders politiques locaux

Il s'agit des responsables locaux des partis politiques. Nous n'avons malheureusement pas pu rencontrer les députés de la région qui étaient en session à Niamey au moment de notre enquête. L'arrondissement de Dakoro dispose de trois députés, dont deux pour la circonscription de Dakoro, et un pour la circonscription spéciale de Bermo. Deux des trois députés sont membres du parti MNSD, alors que le troisième député est du PNDS, chef de file de l'opposition.

Pour la plupart, les leaders politiques locaux sont des commerçants qui ont converti leur capital économique en capital politique pour mieux faire fructifier leurs affaires. Leurs statuts sociaux reflètent l'hétérogénéité sociale de l'arrondissement.

Les responsables des sections des partis au pouvoir sont des conseillers officieux du sous-préfet. Ce dernier est nommé parmi les militants des partis au pouvoir, qu'il soit de la région ou d'ailleurs. Il doit sa position de pouvoir à son engagement pendant les élections. Sa

légitimité a une double source, celle du gouvernement qui l'a nommé et en a fait son représentant, et celle des militants qui ont permis aux partis de gagner les élections. Les leaders locaux des partis au pouvoir utilisent cette ambiguïté pour faire pression sur le sous-préfet. Les conflits entre le sous-préfet et les politiciens sont souvent arbitrés au niveau national par les bureaux exécutifs nationaux des partis, ou par le gouvernement. C'est l'un des nœuds de jonction entre les arènes nationale et locale.

La plupart des leaders politiques sont des commerçants, ils considèrent avoir plein droit sur les marchés de la collectivité, parce qu'ils sont au pouvoir mais surtout pour récupérer le capital investi par eux dans les campagnes électorales. Quand les caisses de la collectivité sont vides, ils fournissent le matériel et le carburant à crédit, ce qui accroît leur pouvoir vis à vis du sous- préfet.

Les partis politiques au pouvoir contrôlent aussi une partie importante des taxes. Cette pratique est née en 1993 avec l'arrivée au pouvoir de l'Alliance des Forces du Changement (AFC). Les leaders locaux désignent les percepteurs des taxes du marché qui travailleront sous la direction du secrétaire d'arrondissement. La répartition des percepteurs par parti se présente comme suit à Dakoro : MNSD : 45, CDS : 30, autres partis alliés : 9.

Les taxes concernées sont la taxe d'identification des animaux, la taxe de présentation au marché, la taxe d'abattage, et la taxe aux ambulants et colporteurs (*asangam*). L'octroi de la perception de ces taxes aux leaders des partis politiques est une récompense pour les services rendus, mais c'est aussi une forme de financement des partis politiques. Les sommes collectées vont pour une part à la collectivité, pour une autre part aux dirigeants du parti, pour une part aux collecteurs. Les percepteurs reçoivent officiellement une remise de 10%. Très souvent, le chef local d'un parti en est le principal bailleur de fonds, et il n'y a donc pas de séparation entre la caisse du parti et ses poches.

Les positions des politiciens locaux sur la décentralisation sont alignées sur celles des bureaux politiques de leurs partis, mais de façon plutôt formelle. L'impression qui se dégage, c'est que l'origine géographique et sociale des intéressés pèse en fait plus dans leurs appréciations. Chaque leader se sent plus proche des positions défendues par son chef traditionnel.

Mais pour les partis politiques, l'intérêt de la décentralisation, c'est surtout l'occasion qu'elle leur donnera de renforcer leur pouvoir au niveau local, et à ce titre les listes pour les conseils municipaux sont en train d'être préparées.

Les responsables locaux des partis participent aux réunions qu'organisent les missions gouvernementales et parlementaires sur la décentralisation. Récemment, deux représentants, l'un de la mouvance présidentielle et l'autre de l'opposition, ont participé à Zinder à un séminaire d'information sur la décentralisation.

Il n'y a pas une grande divergence de vue entre les partis au pouvoir et ceux de l'opposition à cet égard comme à d'autres, et la cohabitation entre eux se passe plutôt bien sur le terrain. Le fait majeur, c'est surtout le nomadisme politique, et les dissensions au niveau de certains partis. La CDS constitue le cas le plus significatif.

Le Parti CDS Rahama a en effet, enregistré un certain recul au niveau de l'arrondissement du fait des soubresauts qu'il a connus. Il y a eu d'abord le départ de Sanoussi Jackou, qui était vice-président du parti et qui a créé son propre parti le PNA Al Ouma, en emmenant avec lui plusieurs militants notamment ceux du canton de Kornaka dont il est originaire.

Actuellement la rivalité entre Mahamane Ousmane, président du parti, et Cheiffou Amadou, le vice-président, se traduit par l'existence de deux bureaux pour la sous-section de Dakoro, l'un représentant la tendance Ousmane et l'autre la tendance Cheiffou. Même si le litige n'est pas tranché, il semble que c'est la tendance Ousmane (actuellement président de l'assemblée) qui bénéficie de la compréhension des autorités.

Cette guerre des chefs a coûté à la CDS de ne pas avoir de député dans l'arrondissement de Dakoro, alors qu'elle en avait eu un à la première législature de 1993.

A cela s'ajoute le départ de l'ancien président de la section, l'homme d'affaires Alpha Hamidou, qui n'a pas apprécié que, pendant qu'il était hospitalisé au CHD de Maradi, le président du parti Mahamane Ousmane qui était en tournée dans la région n'ait pas daigné lui rendre visite. C'est le président du PNDS, qui est allé le voir 2 à 3 fois. A sa sortie de l'hôpital, il a demandé à ses partisans de rejoindre le PNDS.

Parmi les députés de l'arrondissement, le cas de celui du MNSD constitue l'exemple d'une ascension personnelle :

B.A a 63 ans. Il est du hameau de Zango Kazamey à une dizaine de kilomètres de Dakoro. Le hameau est rattaché à la tribu Rissa Bahago, de Kornaka. Il est d'origine sociale modeste. B.A est installé à Dakoro depuis 1974. Il s'est lancé très jeune dans le commerce en tant que convoyeur d'animaux pour des commerçants de Maradi et de Dakoro, avant de devenir lui même commerçant de bétail. Il a fait fortune et a diversifié ses activités. Il est considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands opérateurs économiques de Dakoro. A titre d'illustration, la collectivité lui doit une quarantaine de millions pour des factures impayées.

A côté du commerce, B.A s'est lancé aussi très tôt dans le militantisme politique à travers les structures de l'ancien Parti-Etat, le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD), à travers la *samaria* et les coopératives. A ce titre, B.A a participé à toutes les grandes manifestations du parti au niveau national. Il était membre de la délégation du parti à la conférence nationale. Il était vice-président de la section MNSD de Dakoro. A la mort du président de la section, Tijani, qui était le député à la dernière législature, il devient le président de la section. Il était le seul capable de diriger la section en raison de ses moyens matériels et financiers. C'est donc tout naturellement aussi qu'il s'est présenté comme candidat à la députation.

Dans le même temps, il devint adepte du courant islamique sunnite appelé « *Izala* » apparu au début des années 90 au Nigéria et qui s'est vite propagé dans les régions frontalières du Niger. Il est le président de cette confrérie à Dakoro. Il a construit une mosquée et plusieurs écoles coraniques.

Au cours du renouvellement des structures du parti MNSD en fin 2001, il a été le seul député président de section à n'avoir pas été reconduit. Il semble de plus en plus privilégié son rôle de propagandiste religieux et ses nouvelles convictions religieuses sont incompatibles avec les pratiques de corruption et de clientélisme propres au système qui l'a fait émerger.

Les chefs religieux

L'affiliation des imams qui dirigent les trois grandes mosquées de la ville de Dakoro est révélatrice des rapports entre le politique et le religieux, et de l'évolution observée depuis une dizaine d'années.

- L'imam de la grande mosquée du vendredi est en place depuis le régime de Kountché. Il a été élu sous les auspices de l'Association islamique du Niger dont il dirige la sous-section. L'Association islamique du Niger était avant l'ouverture politique au début des années 90 la seule structure autorisée à s'exprimer sur les questions religieuses. Elle incarne la ligne officielle et un islam modéré. C'est elle qui désigne les assesseurs qui assistent le juge au niveau de la délégation judiciaire.
- L'imam de l'ancienne petite mosquée du vendredi a été nommé par le chef de canton de Birnin Lallé. On peut dire qu'il est l'imam du chef, alors que l'imam de la grande mosquée est l'imam du régime et de la ville de Dakoro. Cette situation est liée au fait que le chef-lieu de canton se trouve à Dakoro qui est aussi un espace urbain. Dans tous les cantons, il y a un imam qui assiste le chef de canton.
- L'imam de la mosquée des « *In Izala* » représente la secte apparue dans les années 80 qui se distingue par un certain militantisme religieux. Les « *In Izala* » sont minoritaires mais ont une importante puissance financière. Ils sont bien organisés et créent des mosquées et des écoles coraniques un peu partout.

En dehors des imams, il y a d'autres chefs religieux éminents, en raison de leur érudition en islam ou célèbres dans la « consultation » (magico-religieuse : divination, talismans, etc.). Cette dernière catégorie a vu son marché exploser en raison des nombreuses élections.

Les femmes

On peut distinguer deux cas : celles qui tirent leur pouvoir de la coutume et celles qui s'affirment par leur engagement dans la société civile.

Pour la première catégorie, nous avons la « *Inna* » ou « mère » du canton de Birnin Lallé. « *Inna* » est un titre conféré à certaines femmes dans les cours hausa, en particulier dans le Gobir. Elle gère les femmes et les questions magico-religieuses. Elle est choisie parmi la parentèle du chef. Elle assiste aux côtés du chef aux réunions officielles, dirige les fêtes religieuses animistes, et prélève des impôts et taxes sur ses disciples.

Les femmes de la société civile sont soit des dirigeantes d'associations comme la responsable de la clinique juridique soit les membres de certains bureaux des groupements féminins comme celui des femmes du quartier Albaji.

Nous n'avons pas assez d'éléments d'appréciation sur la place des femmes dans l'arène locale.

Les cadres ressortissants

On peut distinguer les cadres situés dans l'arène nationale qui ont un pied dans l'arène locale, et cadres situés dans l'arène locale, actifs sur la région en politique et en courtage en développement.

On a déjà vu que les ressortissants de Dakoro sont très présents sur la scène politique nationale. On peut compter un ancien premier ministre, un ancien vice-président de

l'assemblée nationale, un ancien deuxième questeur de l'assemblée nationale, des anciens ministres et députés.

D'autres cadres se sont investis dans les ONG comme Amani Yari, ancien cadre de commandement président de l'ONG Tatalun Tchimakaka, Abarchi Mamane, sociologue, président de l'ONG Eco-développement participatif, Abdou Mainassara, cadre à l'INDRAP, président de l'ONG Contribution à l'éducation de base (CEB).

Ces cadres ne résident pas sur le territoire de l'arrondissement, mais ils y interviennent dans le cadre de la réalisation d'actions de développement au profit des populations. Pour le moment, c'est plus du mécénat, mais qui peut évoluer vers l'entrepreneuriat politique.

Les ressortissants de Dakoro ont un cadre de concertation qui est l'Association des Ressortissants de Dakoro, présente sur l'ensemble du territoire national et dont l'objectif est surtout l'entraide entre ses membres, et des actions en faveur des populations de l'arrondissement en cas de catastrophe. De l'avis de plusieurs de ses militants, elle traverse actuellement une certaine léthargie, même si elle a son actif la création depuis quelques mois d'une mutuelle d'épargne et de crédit dénommée Gandun Dakoro. Dans le cadre de la prochaine électrification de la ville, l'association est sollicitée pour une contribution pour compléter l'apport des populations demandé par la NIGELEC.

Au niveau de l'arrondissement, on note la naissance d'un mouvement associatif important porté par les ressortissants qui s'investissent dans le développement et dans le processus démocratique. Le corps des enseignants et celui des jeunes diplômés sont les plus actifs. C'est le cas au niveau du collectif des associations pastorales.

La mutuelle Gandun Dakoro

Le 18 juin 2000, un groupe de 7 cadres résidant à Niamey a rendu publique une lettre circulaire adressée à tous les ressortissants de Dakoro qui les invitait à se joindre à eux pour créer une mutuelle d'épargne :

« ... Il est grand temps pensons-nous, d'accomplir notre devoir en cherchant les voies et moyens pour apporter notre modeste contribution à l'épanouissement de ces populations auxquelles nous demeurons très attachés. Dans cette perspective, nous avons pensé d'abord à une première action qui consisterait à la mise en commun des moyens que nous pouvons mobiliser chacun à son niveau à travers un système d'épargne et leur utilisation au profit des populations et organisations locales nécessiteuses. »

La lettre invitait par ailleurs tous les ressortissants à une assemblée générale le 25 juin 2000 à la maison des jeunes Diado Sekou de Niamey. Cette réunion, à laquelle ont pris part une centaine de personnes, a été consacrée à des discussions sur l'opportunité de la mise en place d'une mutuelle. Le principe a été accepté, et une nouvelle assemblée générale a été convoquée pour le 23 juillet 2000. Ce sera l'acte de naissance de la Mutuelle avec l'adoption du projet de statuts de la MUDEC-GD. Plusieurs résolutions relatives aux modalités de démarrage des activités ont été adoptées, et un comité provisoire de gestion (liste des membres en annexe) a été mis en place. Il est composé de 15 membres, dont les 7 initiateurs et 8 autres ressortissants.

La création de la Mutuelle ne s'est pas faite sans difficultés. Elles sont à la fois politiques, techniques et organisationnelles :

« Nous étions hantés par le syndrome de la division politique ; c'est pourquoi, j'ai contacté des gens que je considère avoir surmonté cela. Malgré toutes les précautions, certains milieux ont suspecté que c'est une entreprise partisane au profit de un ou plusieurs partis politiques ; nous avons senti des résistances à Dakoro même au niveau des militants d'un des partis implantés dans le département » (un membre du comité)

Selon ce membre du comité, certains responsables de l'association des ressortissants n'ont pas apprécié l'initiative.

Les acteurs du développement

La décentralisation, c'est à la fois le transfert du pouvoir politique mais aussi la possibilité pour les populations de planifier leur propre développement et de gérer leurs ressources économiques et financières.

L'image de Dakoro, arrondissement pauvre, est réfutée par tous, administration locale, services techniques, leaders locaux et projets de développement. Tous considèrent que les ressources de l'arrondissement sont mal gérées. Il y a un important potentiel économique notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, du transport et de l'exode rural.

Dans le domaine agricole, avec 42% de la superficie de la région, les productions des cultures pluviales sont parmi les plus importantes du département de Maradi. L'arrondissement a aussi le cheptel le plus important de la région.

Il y a une dizaine de marchés de bétail et de céréales disséminés sur le territoire de l'arrondissement dont les plus importants sont Dakoro, Sabon Machi, Sakkabal et Intuila.

En raison du nombre de marchés et de sa position intermédiaire entre le département de Maradi et les départements de Tahoua et Agadez, l'activité de transport est très importante.

La région connaît un fort taux d'exode interne et externe qui constitue une source non négligeable de revenus.

Les collectivités ont l'autonomie financière et à ce titre élaborent des budgets dont les ressources sont constituées par la taxe d'arrondissement (impôt de capitation) et les taxes de marchés.

Le budget de la collectivité

Il y a deux services qui sont chargées de la collecte des fonds sous l'autorité du sous-préfet : la perception d'arrondissement et la recette des impôts.

La perception d'arrondissement

Plus connue sous le nom de son chef le SA (secrétaire d'arrondissement), elle est chargée de l'élaboration et de l'exécution du budget après son approbation par le comité technique d'arrondissement (COTEAR) qui est l'instance d'arbitrage. Le COTEAR regroupe l'administration locale, les chefs des services techniques, et les chefs traditionnels.

Les ressources du budget viennent des impôts directs, notamment l'impôt de capitation plus connu sous le nom de taxe d'arrondissement. Elle représente 70% du budget. Elle est collectée par les chefs traditionnels, qui reçoivent une remise de 10%.

Les autres taxes sont les taxes de marchés et de trottoirs ; les taxes sur les taxis, les bars et les charrettes ; les taxes d'abattage, de présentation et d'identification des animaux ; la vente aux enchères ; les taxes d'exploitation des carrières.

Ces taxes sont collectées par les percepteurs mis à la disposition du secrétaire d'arrondissement par les leaders politiques locaux de la majorité: or le secrétaire d'arrondissement a des rapports conflictuels avec eux.

Selon le responsable du service, s'il y a incivisme fiscal, il a commencé l'année dernière. En 1999, plus de 100 millions FCFA ont été recouvrés. Les raisons du faible taux de recouvrement sont à rechercher ailleurs.

La collectivité (arrondissement) s'est endettée auprès des opérateurs économiques locaux pour 84 millions FCFA pour la fourniture de carburant et équipements divers.

La recette des impôts

Elle a été installée en janvier 2001 et est dirigée par un inspecteur des impôts. Elle est chargée de la collecte des impôts et taxes liquidés par la direction générale des impôts. Ce sont les patentes, l'IUTS, le BIC, la taxe foncière, la TVA, les recettes forestières, les timbres fiscaux, les vignettes et patentes pour les véhicules, et les recettes des greffiers.

En 2001, le montant des impositions était de 20.938.100 FCFA et les réalisations au troisième trimestre étaient de 15.983.867 FCFA.

Une partie importante des recettes est versée à la collectivité. Ces recettes connaîtraient une hausse sensible si la ville était électrifiée, ce qui favoriserait le développement des services.

Les services techniques de l'Etat

C'est à travers eux que l'Etat assure le développement et l'encadrement technique des populations.

Les principaux services déconcentrés de l'Etat sont présents à Dakoro (voir liste en annexe). Chaque année, ils élaborent des fiches techniques qui sont soumises au Comité technique d'arrondissement (COTEAR) mais elles sont rarement financées. Les services techniques sont dépourvus de moyens logistiques, matériels et financiers. Les effectifs du personnel diminuent avec les départs anticipés à la retraite et les recrutements par les projets de développement. Ils se contentent de mener des actions de préservation (la protection des cultures et de la santé animale, la préservation des forêts classées et la lutte contre les feux de brousse) pour lesquelles ils dépendent de la collectivité et des projets de développement. Certains projets font appel à eux pour le suivi et le contrôle des activités. On peut mentionner à leur actif l'élaboration d'un document consacré à une analyse diagnostique de l'arrondissement suivie de propositions de développement pour la période 2002-2004.

Les services techniques ne sont pas encore à l'heure de la décentralisation. Ils ne sont pas associés aux discussions. Mais on peut noter que, de par leur couverture du territoire, en termes d'encadrement ils couvrent tous les gros villages susceptibles d'être érigés en communes rurales.

Le territoire de l'arrondissement est découpé en unités d'encadrement : les districts agricoles pour le service de l'agriculture, les cellules d'intervention de base pour le service de l'élevage, les postes forestiers pour le service de l'environnement.

Les services de l'élevage et de l'environnement réalisent des recettes pour le compte de la collectivité.

Pour l'élevage, il y a trois types de taxes :

- la taxe d'identification ;
- la taxe d'abattage ;
- la taxe de présentation plus connue sous le nom *d'asangam*.

En principe, le service de l'élevage s'occupe de la perception de la taxe d'identification, mais, depuis le régime de l'Alliance des Forces de Changement, celle-ci lui a été retirée pour revenir comme les deux autres aux mains de la classe politique locale, via les collecteurs de la collectivité locale.

Un conflit oppose donc la collectivité et le service de l'élevage autour de cette question. L'élevage se contente actuellement de faire les statistiques. Selon ses agents, pour avoir une estimation de la contribution de l'élevage au budget de la collectivité, leurs chiffres sont plus crédibles que ceux de l'arrondissement.

Tout récemment, un message du ministre des ressources animales invitait les collectivités à rendre à ses services la perception de la taxe d'identification.

Le service de l'environnement récupère les taxes forestières (permis de coupe, amende, etc.) dont une partie est reversée à la collectivité.

Les services techniques se plaignent d'être de plus en plus contournés par les projets et les ONG, qui préfèrent s'adresser directement aux populations ou recruter des agents pour des prestations qui relèvent pourtant des attributions des services techniques.

La faible capacité d'investissement de l'Etat a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs dans le développement.

Les projets de développement

L'arrondissement de Dakoro est considéré comme le parent pauvre en matière de projets de développement comparativement aux autres arrondissements du département. Cette situation est liée à deux facteurs principaux :

- L'arrondissement occupe une zone frontalière excentrée : c'est la zone de transition entre les zones agricole au Sud et pastorale au Nord. Les projets agricoles se concentrent au Sud et les projets de développement pastoral s'intéressent aux départements du Nord (Agadez et Tahoua).

- L'enclavement de l'arrondissement : très souvent, les projets de développement privilégient les zones d'accès facile et dotées de moyens de télécommunications. Il est à noter par exemple que tous les projets basés à Dakoro ont leurs propres systèmes de communications radio.

La coopération suisse : domaines d'intervention et approches

La coopération suisse intervient depuis plus de 20 ans dans l'arrondissement de Dakoro, dans le domaine de l'hydraulique d'abord et depuis 1998 dans le secteur de l'élevage et du renforcement de la société civile.

Outre cette diversification des domaines d'intervention, l'approche méthodologique a été également revue, et on peut considérer que c'est le Projet Hydraulique Niger Suisse (PHNS) qui a servi d'expérimentation.

Le projet hydraulique Niger Suisse (PHNS)

Au delà des réalisations effectuées, le PHNS se singularise surtout par la transformation de son approche méthodologique, qui aura un effet sur la conduite des autres projets de la coopération suisse. Jusqu'en 1998, ses interventions se basaient sur les demandes que transmettait la Direction départementale de l'hydraulique. C'était surtout un projet d'appui aux services techniques en logistique, contrôle et suivi des travaux. A partir de 1998, constatant qu'il y avait des problèmes d'appropriation et d'entretien des infrastructures réalisées, le PHNS a décidé de mettre l'accent sur la participation des populations dans l'identification des besoins, le choix des bénéficiaires, et la gestion des ouvrages.

Cette réorientation a eu pour conséquence d'amoindrir le rôle des acteurs officiels qui avaient eu jusque là la haute main sur la conduite des actions, à savoir les services techniques, les autorités administratives et les autorités coutumières, qui utilisaient leurs positions dominantes comme fonds de commerce vis à vis des populations. Le choix des villages n'était pas fait seulement selon les critères officiels mais il obéissait aussi à d'autres logiques.

Ce changement de stratégie a conduit la coopération suisse à faire appel à d'autres acteurs dans la conduite du programme. Depuis 2000, le volet hydraulique bénéficie de l'appui d'un cabinet privé, le BA-PHNS-GIE (mis sur pied avec l'appui du PHNS et composé d'anciens agents du PHNS). Le recours à ce dernier constitue une volonté d'appuyer l'émergence d'acteurs privés compétents dans le développement rural. D'autres opérateurs privés nigériens sont également sollicités pour appuyer le programme dans leurs domaines de compétence, l'ONG Karkara pour les mesures d'accompagnement, et le cabinet Sidi pour les forums d'arbitrage.

Le PHNS s'est arrêté en 2000 dans le cadre, selon certains, d'une réorganisation des interventions dans le secteur de l'eau, et, selon d'autres, pour laisser place au Programme Hydraulique Villageoise (PHV) de la GTZ qui démarrait dans la même zone.

Après l'hydraulique, la coopération suisse s'est intéressée au secteur de l'élevage avec la mise en place du Programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL).

La limite géographique Nord du PHNS était Dakoro, le PASEL s'étendra plus loin.

Le programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL)

Le PASEL a démarré ses activités dans l'arrondissement en 1998 et intervient au niveau de la zone agro-pastorale et de la zone pastorale. Il a comme objectifs :

- favoriser la mise en place d'un cadre de concertation inter-communautaire de gestion des ressources naturelles à travers l'organisation de forums, d'ateliers socio-juridiques, le balisage et l'aménagement des pistes de transhumance et des aires de transit, dans le but d'atténuer les conflits agriculteurs/ éleveurs ;
- appuyer la dynamique de sécurisation des terroirs par l'entremise de l'introduction de nouvelles techniques, l'équipement des terroirs, et la mise en place d'un fonds d'investissement local ;
- appuyer les organisations et groupements agro-pastoraux dans la mise en œuvre des actions de développement à la base.

Ses sites d'intervention sont : Azagor, Maï Wassa, Oli, Roumboukawa, Bargass, Korahane, Kougou, Kaboyé, Maïdoubou, Afagay et Toumboudegi.

Au niveau de Birnin Lallé, le projet couvre les groupements de Korahane et Azagor avec six sites : Azagor, Korahane, Kougou, Maï Wassa, Roumboukawa et Bargass

Le projet intervient à deux échelles, la collectivité et les terroirs, et associe les acteurs politiques de l'arène locale. Il mène trois types d'actions : l'appui aux collectivités, l'appui aux associations pastorales et l'appui aux terroirs.

L'appui aux collectivités

Cette activité concerne le balisage des couloirs de passage. Les deux arrondissements partenaires sont Dakoro et Guidan Roumji. Ce sont des couloirs qui existent depuis la période coloniale et qui quittent la Tarka pour déboucher au Nigéria. C'est par eux que passent les transhumants et les exportateurs de bétail. Mais, depuis, ils ont été occupés par les agriculteurs et agro-pasteurs, ce qui provoque régulièrement des conflits souvent meurtriers dont la région détient le triste privilège.

C'est pour juguler cette violence que le PASEL a initié cette activité avec comme partenaires les administrations locales, les services techniques, les autorités coutumières, les agriculteurs, et les éleveurs.

L'action repose sur une démarche progressive visant à associer et persuader tous les acteurs concernés. Un forum est organisé au cours duquel l'identification théorique des couloirs est discutée. Ensuite, une reconnaissance du tracé du couloir sur le terrain est réalisée.

Quand les riverains se sont mis d'accord sur le tracé, les activités de balisage peuvent commencer. Ainsi 3 couloirs internationaux de plus d'une centaine de kilomètres chacun ont été balisés.

Pour le suivi de l'activité, un comité technique opérationnel par arrondissement a été mis en place. Il est composé du sous-préfet, d'un chef de canton (membre permanent), d'un chef de groupement (membre permanent) et d'un chef de canton non permanent. Ce comité est une sorte d'observatoire des couloirs qu'il visite chaque année pour veiller au respect du tracé et mesurer l'impact de l'opération. Au niveau des villages riverains des couloirs, des comités villageois de surveillance ont été mis en place. Ils sont au total 117. Chaque comité est composé du chef de village, de trois agriculteurs et trois éleveurs. Il surveille le couloir, arbitre et informe le comité technique en cas de litiges graves.

Outre les couloirs, les aires de transit et de repos sont aussi balisées. De même, des puits sont foncés le long des couloirs.

Avec cette activité, le PASEL met les pieds sur un terrain éminemment politique au Niger car il touche au domaine du foncier. C'est aussi un domaine qui, du point de vue économique, reste fondamental, puisque l'agriculture et l'élevage sont les deux sources d'alimentation et de revenus des ménages ruraux. La politique du laisser-faire de l'Etat a conduit à des pratiques agro-pastorales individualistes préjudiciables à une bonne organisation du secteur. Elles ont eu pour conséquences le développement des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Des difficultés ont été rencontrées au tout début, qui se sont traduites par l'arrachage de certaines balises et l'occupation de certaines aires de pâturage. Mais la contrainte majeure reste le tracé des couloirs secondaires.

Il est trop tôt pour évaluer l'activité, mais de l'avis de tous les acteurs de l'arène locale, l'activité « couloirs de passage » est pertinente et a considérablement réduit les cas de conflits dans la zone. Le retrait des agriculteurs et agro-pasteurs des couloirs de passage et des aires de transit a un coût économique puisque que cela revient à réduire les superficies cultivées, donc le volume de la production. C'est pourquoi ceux (agriculteurs et agro-pasteurs) qui les occupent acceptent difficilement l'opération, qui à leurs yeux profite surtout aux éleveurs.

La gestion de l'espace et du foncier pastoral auquel s'intéresse cette activité est l'une des questions sur laquelle la décentralisation sera jugée. En effet, la gestion des couloirs de passage, des enclaves pastorales, et des aires de repos et de transit, en d'autres termes l'activité d'élevage transhumant et semi-transhumant dépasse les compétences d'une seule commune. L'évaluation du dispositif institutionnel mis en place par le PASEL permettra une meilleure appréciation de la situation. Quels droits, quelles obligations pour les éleveurs dans le cadre des communes ? Quels statuts, quelle gestion pour les enclaves et espaces pastoraux ?

L'appui aux associations pastorales

Il s'agit d'appuyer les dynamiques organisationnelles des éleveurs à travers du « lobbying » et des actions. La création d'un collectif d'associations pastorales à Dakoro est un effet du PASEL. Dans le domaine du renforcement des capacités, le PASEL a apporté un appui institutionnel aux associations ANPME et FNEN DADDO, et a pris en charge la participation des associations à des voyages et formations à l'étranger et à des concertations nationales. Au niveau local, grâce au soutien du PASEL, les associations pastorales ont conduit deux opérations d'aide d'urgence en 1998 et 2001 pendant la période de soudure et ont mené une campagne de sensibilisation sur les couloirs de passage.

Le PASEL a également, en collaboration avec CARE et Vision Mondiale, financé une campagne de vaccination au profit du cheptel de l'arrondissement. L'opération a été exécutée par les associations pastorales.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est celle du rôle que doivent jouer ces associations dans le futur dispositif d'intervention sur le terrain. En d'autres termes, est-ce que le projet va s'arrêter au développement des capacités des associations ou leur confiera-t-il la gestion de ses actions au niveau terroir au lieu de désigner des correspondants?

L'appui aux terroirs

L'objectif général est de renforcer les équipements socio-éducatifs de base au niveau des « terroirs » pastoraux et agro-pastoraux. Le projet appuie 25 terroirs dans une démarche participative pour la réalisation d'activités lucratives ou d'intérêt communautaire.

Ces activités sont : l'opération *habanaé* bovins et ovins au profit des femmes, la création d'une caisse d'entraide au niveau de 11 sites, d'une boutique coopérative à Roumboukawa, la construction de trois cases de santé à Oly, Azagor et Kaboé, de deux classes à Kougou et d'un bloc dortoir à Oly, de deux puits cimentés à Maidoubou et Toumboudéji, des appuis divers aux écoles nomades, et la mise en place d'un crédit féminin rotatif à Bargass.

Cette activité profite aux terroirs qui ont accepté de recevoir la formation APSS (« appui à la promotion de l'élevage en savane et au sahel ») dans le cadre de la modernisation de l'élevage. Ces infrastructures de base, tout en répondant aux besoins en éducation et en santé des éleveurs, sont porteuses d'un projet de sédentarisation qui ne veut pas dire forcément reconversion à l'agriculture. On peut émettre une hypothèse : la présence

de ces petits villages peut contribuer à arrêter la progression du front culturel vers le Nord. Ils constituent une forme d'appropriation foncière plus dissuasive que les puits et un point d'ancrage au niveau des zones d'attache.

RIDD Fitila : vulgariser le droit moderne

La coopération suisse appuie également les associations oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce domaine, le choix de Dakoro nous semble approprié, car, comme nous le soulignons plus haut, c'est une zone qui a été peu touchée par les projets, et où les moyens de communication sont pratiquement absents. C'est la loi des commandants et autres détenteurs des positions de pouvoir (chefs traditionnels et administratifs) qui a toujours prévalu.

Le réseau d'intégration du droit en milieu rural (RIDD Fitila) est présent à Dakoro depuis 1999. Son objectif est de sensibiliser et diffuser le droit positif en milieu rural à côté du droit coutumier et du droit islamique. Il s'adresse à toutes les catégories sociales. Les sensibilisations se font à travers des animations juridiques et des thés-débats. Les thèmes sont variés, ils portent sur les actes de l'état civil, les conflits agriculteurs/ éleveurs, la décentralisation, la démocratie, la filiation, le divorce, le mariage, etc. Nous avons eu l'occasion d'assister à une de ces animations consacrée à la décentralisation avec comme public invité les enseignants considérés comme leaders de référence dans leurs villages.

La clinique juridique dispose en plus de la responsable (juriste de niveau maîtrise) de 16 para-juristes dont 11 sont en poste dans le canton de Birnin Lallé.

La clinique a comme partenaire principal la délégation judiciaire de Dakoro, dont elle assiste aux audiences et pour laquelle elle joue le rôle de « centre d'aiguillage ». En effet, les justiciables préfèrent très souvent s'adresser en premier à la clinique plutôt que d'aller directement à la justice. Certains thèmes de sensibilisation sont conseillés par le juge qui a une haute appréciation des activités de la clinique.

De sa création en janvier 1999 au 30 août 2001, la clinique a enregistré 150 consultations sur divers thèmes. Une bonne partie des « consultants » ont été dirigés vers la délégation judiciaire. La clinique a mené des sensibilisations au niveau des 15 communautés d'intervention du projet Care.

Selon la responsable de la clinique, l'intérêt pour les animations est plus élevé dans les villages que dans la ville de Dakoro, où les gens ne viennent que quand il y a quelque chose à gagner, notamment les perdiem.

La coopération suisse soutient aussi de façon indirecte la section de l'Association Timidria qui est une association des droits de l'homme et de développement. Les membres de la section participent aux forums nationaux qu'organise le bureau national de l'association sur financement de la coopération suisse. La section de l'Association Timidria est active dans le collectif des associations pastorales de Dakoro, qui est fortement soutenu par le PASEL.

Trois autres projets mènent des actions d'envergure dans l'arrondissement : le projet Care Sécurité alimentaire, le Projet Hydraulique villageoise (PHV), le projet de développement de la zone pastorale (PROZOPAS).

Le projet de sécurité des conditions de vie des ménages (CARE)

Il a démarré ses activités en octobre 1999 pour une phase pilote de deux ans sur financement de l'Union européenne. Il fait suite à l'enquête sur la vulnérabilité que Care a menée dans plusieurs départements du Niger. L'objectif global du projet est de contribuer à

sécuriser les conditions de vie des ménages ruraux, de prévenir et d'atténuer les crises par une meilleure sécurité alimentaire.

Les actions du projet portent sur le renforcement des stratégies locales des ménages autour de trois objectifs spécifiques : la minimisation des risques, la gestion des déficits, et la prévention et gestion des conflits.

Les interventions sont ciblées en fonction du type de ménage et sont davantage orientées vers les ménages les plus pauvres. Des actions de type communautaire sont également conduites. Les actions portent sur la recapitalisation des ménages les plus vulnérables par le *habannaé* (prêt de vache ou de chèvre), forme de redistribution sociale du capital cheptel, la sécurité alimentaire par les greniers communautaires, et la sauvegarde du capital post récolte par le système de « *warentage* ».

Dans le cadre du *habannaé*, le projet distribue des chèvres à des femmes. Après la mise bas, elles sont retirées, et distribuées à un autre groupe de femmes. Les femmes gardent pour elles les naissances.

Le *warentage* consiste à racheter auprès des candidats à l'exode rural les quantités de vivres qu'ils veulent vendre. Celles-ci sont stockées et leur sont revendues à leur retour à la veille de la campagne agricole. L'objectif est de minimiser les risques de fluctuation des prix. En général, les paysans vendent leur production à un prix modique à la récolte et rachètent les vivres à un prix exorbitant quelques mois plus tard.

Au cours de la première année, 17 activités ont été menées et par la suite 9 seulement ont été retenues.

Le projet intervient auprès de 15 communautés avec 3 modes de vie différents : des *rugga* peuls, des *zongo* touaregs et des villages hausa. L'objectif est le renforcement des liens entre les différentes communautés et la négociation entre la majorité et les minorités pour atténuer les conflits intra et extra-communautaires.

Le projet se base sur le concept d'unité agro-pastorale dans le cadre de son objectif de prévention et gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles. Des forums ont été organisés par unité agro-pastorale, et des actions de balisage des couloirs de passage et de réhabilitation des puits sont réalisées.

Le projet travaille en partenariat avec les ONG et associations locales : RIDD Fitila pour la formation, le collectif des associations pastorales pour les actions en matière d'élevage (fonds autonome pour la vaccination, opération chèvre rousse et *habanaayé*), Tatalun Tchimakaka pour les greniers communautaires et le *warentage*.

Le projet hydraulique villageoise (PHV)

Il dispose d'un bureau à Dakoro, mais son siège est à Mayahi. Il comporte deux volets, un volet « mesures d'accompagnement » financé par la GTZ sur 3 ans (2000-2003) et un volet « investissement » financé par la KFW sur 4 ans (2000-2004).

Le service d'arrondissement de l'hydraulique a été créé à la demande du PHV qui l'a doté d'un véhicule pour ses missions de terrain. Dans le cadre de son programme, 30 puits neufs et 24 réhabilitations sont prévus pour Birnin Lallé.

Les critères d'attribution des puits sont : les villages de 250 habitants et plus, la présence de maladies d'origine hydrique, la distance entre le village et le point d'eau le plus proche, l'état des points d'eau existants dans le village, et la cohésion sociale.

Nous avons eu le cas d'un village (Dan Gao) où l'absence de cohésion a entraîné la suspension des travaux :

« Par exemple, si vous prenez le village de Dan Gao, c'est un gros village qui a presque 3000 habitants et il est situé à une trentaine de kilomètres de Dakoro mais par manque de cohésion sociale, nous avons suspendu les travaux. Pourtant, ils n'ont qu'un seul puits qui date d'une trentaine d'années. Le village est constitué de deux groupes de populations, les fondateurs du village, les autochtones, et les migrants qui se sont établis par la suite, considérés par les premiers comme étrangers. La première difficulté qu'on a rencontré, c'était le lieu de l'implantation, chaque quartier voulant abriter le puits. Les autochtones disent qu'il leur revient en tant que « propriétaires du village » de choisir le site d'implantation ; or il se trouve que ce sont les allochtones qui ont fait les démarches pour obtenir le puits parce qu'il n'en existe pas dans leur quartier. La deuxième difficulté, c'est la procédure pour le versement de la contribution des bénéficiaires. Les autochtones sont partis verser l'argent au chef de canton, alors que c'est au projet qu'il faut s'adresser, ce qu'a fait le second groupe ».

D'autres types de conflits peuvent survenir avec les populations concernant les lieux d'implantation des ouvrages, la qualité des travaux, et le nombre des fourches.

Le PHV a créé une mutuelle d'épargne et de crédit pour le versement des fonds de maintenance et leur sécurisation.

Les deux volets sont complémentaires.

Le projet de développement de la zone pastorale (PROZOPAS)

Il intervient au niveau de la zone pastorale de l'arrondissement et il a réalisé plusieurs infrastructures au niveau des *zongo* peuls et touaregs, notamment Korahane et Azagor. Il s'agit de la construction de classes, de dortoirs, de cases de santé, de banques céréalières et du fonçage de puits. Le projet apporte également un appui en vivres aux cantines scolaires.

Deux autres projets importants interviennent dans l'arrondissement, mais se concentrent dans le canton de Kornaka. Ce sont World Vision et le Projet de développement local de Maradi (PDLM) qui est financé par la coopération suisse .

On constate que les actions de projets se concentrent sur un certain nombre de thèmes majeurs notamment :

- l'hydraulique villageoise et pastorale (PASEL, PHV, PROZOPAS);
- la gestion des conflits entre agriculteurs et transhumants (PASEL et CARE);
- la sécurité alimentaire (PASEL, CARE et PROZOPAS) ;
- les infrastructures socio-économiques de base (PASEL et PROZOPAS)

Malgré cet intérêt pour des objectifs communs, il n'y a pas de cadre de concertation entre les différents projets. La cohérence et la complémentarité entre eux restent à réaliser.

Trois projets (PASEL, PHV et CARE) sont à leur début d'intervention alors que le PROZOPAS est en fin de phase.

Les ONG

Trois ONG nationales opèrent dans l'arrondissement : RIDD-Fitila (dont nous avons parlé plus haut), Tatalun Tchimakaka et Contribution à l'éducation de base (CEB).

Tatalun Tchimakaka

L'ONG existe depuis 1996. Son président-fondateur est originaire de l'arrondissement, ancien fonctionnaire du Plan et ancien cadre de commandement. Le siège social de l'ONG est à Niamey. Elle intervient dans deux arrondissements du pays, Ouallam et Dakoro. Elle dispose d'un représentant à Dakoro, et emploie 6 animateurs (3 hommes et 3 femmes).

L'ONG a mené plusieurs activités sur financement de divers partenaires :

- le fonçage de 10 puisards pour les cultures maraîchères (avec un appui en semences et petit équipement agricole) au profit du village de Batchirawa, sur un financement de la SDSA II de 10 millions FCFA ;
- une opération de fixation de dunes (25 ha) et le fonçage d'un puits pastoral de 80 m à Adoua (Kornaka) pour 15 millions sur financement de la SDSA II ;
- une opération embouche bovine au profit d'un groupement féminin de Kornaka pour 3 millions sur financement de la coopération belge ;
- une opération embouche bovine au profit d'un groupement féminin du quartier Albaji de Dakoro pour 5 millions de francs ;
- une opération fixation de dunes dans les cantons de Kornaka et Bermo avec un appui alimentaire de SOS Sahel de 100 tonnes de vivres ;
- une opération de récupération des terres à Soly et Goula avec un appui alimentaire de SOS Sahel de 32 tonnes de vivres ;
- la conduite en tant que partenaire des activités initiées par le projet Care au niveau de ses communautés d'interventions, notamment l'activité « exode » pour un million FCFA, l'activité *warentage* pour 9.700.000FCFA, l'activité greniers communautaires pour 280 sacs de mil.

L'ONG a donc mobilisé d'importantes sommes d'argent. Une évaluation de ces activités serait nécessaire pour déterminer les raisons de ce dynamisme et l'impact réel sur le terrain.

Tatalun Tchimakaka est membre du Collectif CONGAFEN des ONG de Maradi. Elle est associée à l'élaboration des documents de développement de l'arrondissement.

Contribution à l'éducation de base (CEB)

Elle a son siège à Niamey et son coordonnateur vient de l'arrondissement de Dakoro. Elle dispose d'une antenne sous-régionale à Maradi. Elle a pour objectifs la sensibilisation pour l'éducation de la jeune fille, la sensibilisation sur les dangers du VIH/SIDA, la lutte contre l'analphabétisme et la désertification.

Elle vient de démarrer un projet d'appui à la production laitière pour les femmes de Korahane. Il est financé par l'ONG LWR.

La principale activité du projet sera l'octroi de génisses aux femmes démunies du village de Korahane. Un comité de gestion a été mis en place. Trente femmes ont été proposées pour l'octroi du crédit qui s'étalera sur 15 mois.

Le projet est encore au stade d'installation et de négociation avec les femmes.

Les associations

Il existe deux fédérations d'associations au niveau de l'arrondissement de Dakoro : la plate forme paysanne et le collectif des associations pastorales.

La plate forme paysanne

Elle a été mise en place dans le cadre de l'initiative Sahel 21 qui se propose de créer un cadre de concertation et d'expression pour les paysanneries sahéliennes. Une coordination a été mise en place au niveau national, et dans plusieurs régions du pays des sections ont été mises en place. C'est dans ce contexte que toutes les associations de Dakoro se sont réunies pour créer une section.

Mais la plate forme paysanne de Dakoro n'a pratiquement mené aucune activité. Cette inertie a conduit les associations pastorales à se détacher et à créer leur propre fédération.

Le collectif des associations pastorales

Il a été mis en place le 2 juin 2001 par les membres des bureaux des associations pastorales qui trouvaient le bureau de la plate forme paysanne peu dynamique.

Le comité a pour objectifs :

- la représentation des éleveurs au niveau des instances de décision ;
- l'intermédiation entre les éleveurs et les intervenants (services techniques et projets) ;
- la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- la préservation de la santé animale ;
- la gestion des ressources naturelles ;
- la question du foncier.

Le collectif est composé d'une dizaine d'associations qui sont :

- l'association pour la re-dynamisation de l'élevage au Niger (AREN) ;
- FNEN DADO;
- Lawool Bali;
- Timidria- Fraternité;
- Anmudhal;
- N'dem ;
- Afatan ;
- APEN ;
- ANPME

Ces associations sont dirigées par des ressortissants de l'arrondissement avec divers profils : des éleveurs, des agents à la retraite, et surtout des enseignants et des professeurs de CEG, de niveau universitaire pour ces derniers.

Chaque association est autonome, conduit ses propres activités, et a ses propres partenaires, mais c'est avec la mise en place du collectif qu'une nouvelle dynamique s'est créée.

Le collectif est devenu un acteur important de l'arène locale. L'administration locale l'associe à tous les événements liés au développement et à l'élevage en particulier. C'est ainsi qu'il a fait partie de la délégation de l'arrondissement aux fêtes de l'arbre à Mayahi et à la cure salée à In Gall, et a participé à l'organisation du Gerwal organisé à Akadanay dans l'arrondissement même. Cette dernière fête des éleveurs s'est déroulée alors que nous étions sur le terrain.

Le collectif est devenu un partenaire indispensable du service de l'élevage. Ce dernier propose les solutions techniques et les associations recherchent les financements.

Il a également développé un important partenariat avec les projets intervenant dans l'arrondissement dont la plupart s'intéressent au développement de l'élevage.

Le collectif a participé à plusieurs ateliers et séminaires sur l'élevage. Ses membres ont bénéficié d'une formation en « genre et développement » organisée par la coopération suisse.

Il a participé aux journées nationales de vaccination. Avec le projet CARE, il est en train de mettre en place un fonds autonome pour la santé animale. Il a conduit une opération de vente de vivres au profit des militants des associations membres sur financement de la coopération suisse.

Activités menées : production de foin, « nuage mobile » qui consiste à transporter de l'eau aux animaux du puits au pâturage avec des citernes pouvant contenir jusqu'à 800 litres, opération habannaé, dé-stockage des animaux et vulgarisation des géniteurs bovins azawak en partenariat avec le projet Azawak.

Les ONG sont financées dans le cadre d'une sous-traitance par les projets intervenant sur la zone et certains partenaires extérieurs à l'arrondissement.

Nous n'avons pas mené des enquêtes auprès des bénéficiaires de ces actions, par conséquent nous ne savons pas l'appréciation des populations et l'impact des différentes interventions.

Parcours d'un militant du mouvement associatif

S.R.J est né en 1934. Il fait partie des premiers élèves du cours normal de Tahoua où il obtient le certificat d'études primaires en 1948. Il commença une longue carrière d'enseignant qui le mena dans tout le pays. Il restera 18 ans à Zinder où il eut comme élève Mahaman Ousmane, futur président de la République.

S.R.J a pris sa retraite en 1987 et depuis 98, il est membre de la coordination d'une ONG à Dakoro, son arrondissement d'origine.

Il a été aussi un militant politique actif ; ancien sawabiste, il a échappé à deux reprises à la prison, une fois en s'exilant au Nigéria et une fois en entrant en clandestinité.

Dès l'ouverture démocratique des années 90, il renoue avec la politique et fonde avec ses amis et anciens élèves la Convention démocratique et sociale (CDS Rahama)

Ce parti remporta les élections présidentielles de 1993 et son président Mahamane Ousmane devint Président de la République. Ce dernier, pour témoigner sa reconnaissance à son ancien maître d'école, offrit à S.R.J un véhicule 4x4.

En 1996, à la suite du coup d'Etat militaire du Colonel Baré, S.R.J rejoignit les rangs du RDP Jamaa. Il était dans la délégation présidentielle (il a obtenu un billet sur intervention d'un de ses parents officiers) qui s'est rendue à la Mecque une semaine avant la tragique disparition du Général Baré.

« C'est sur la route entre Maradi et Dakoro en rentrant de ce pèlerinage que j'ai appris ce qui est arrivé à Baré. Depuis ce jour, j'ai décidé de ne plus faire de la politique et de me consacrer à l'agriculture et à l'élevage ».

Les commerçants entrepreneurs

L'arrondissement compte une classe économique en grande partie jeune et assez dynamique. Ses réalisations dans l'immobilier sont visibles dans la ville de Dakoro. Elle se caractérise par une grande mobilité socio-professionnelle. Les activités principales sont le commerce des céréales et du bétail, le transport, les bâtiments, les forages, les puits, le carburant, etc.

Leur position dans l'arène locale a évolué. Jusqu'au début des années 90, ils étaient à l'écart du domaine politique, se contentant d'utiliser leur capital économique pour s'attirer la sympathie des administrateurs. Mais la faillite économique de l'Etat et la politisation des marchés publics vont les amener à descendre dans l'arène politique comme le confirment ces propos d'un commerçant converti à la politique :

« Je suis commerçant, transporteur. Tu sais au début, la politique ne m'embêtait même pas , mais compte tenu de ce qu'on voit, tout est politisé ; si tu veux un marché, il te faut être dans un parti, et c'est pour cela que je me suis inscrit et j'ai été nommé l'année dernière président de la section de mon parti ... »
(A.L)

Tous les grands partis de l'arrondissement (MNSD, PNDS, CDS) ont à leur tête des opérateurs économiques.

Dans un premier temps, ce sont les difficultés de trésorerie de la collectivité qui les ont rapproché du pouvoir administratif. Ils sont sollicités pour avancer de l'argent ou fournir du matériel à crédit. Lors de la constitution des partis politiques, on a fait appel à eux pour financer l'installation et les campagnes électorales des partis politiques. Ils sont devenus les financiers des partis politiques. Chaque parti a ses commerçants. Depuis les premières élections de 1993, il s'est établi un contrat tacite entre les commerçants et les partis politiques. Les premiers financent les campagnes électorales. En cas de succès, les seconds remboursent en octroyant des marchés. Mais aujourd'hui, les commerçants ont réinvesti leur capital économique dans la politique. Ils ont pris la tête des sections des partis pour contrôler la distribution des marchés au niveau local et se faire élire député national afin de « grignoter » dans les marchés au niveau national. La plupart des députés de l'actuelle assemblée sont des opérateurs économiques. A Dakoro, les deux députés sont des commerçants.

En dehors des marchés de la collectivité, les projets de développement ont donné un nouveau souffle à l'économie locale. Il y a en effet un important marché d'infrastructures, notamment les puits, les couloirs de passage et les forages.

La communalisation de Birnin Lallé : logiques administratives et enjeux sociaux

La décentralisation est sous-tendue par un projet politique visant à créer les conditions d'une meilleure participation des populations à la gestion des affaires publiques (rapprocher l'administration des administrés, créer des entités économiques viables, etc)

Pour ce faire un certain nombre de critères technico-administratifs ont été définis devant servir de base au découpage (distance entre les communes selon les zones, nombre d'habitants, viabilité économique, etc).

C'est le Haut commissariat à la Réforme administrative et à la décentralisation qui est chargé de la mise en œuvre de la décentralisation. Il n'a pas de démembrements et s'appuie sur les autorités administratives locales, les chefferies traditionnelles, la société civile et le réseau de réforme administrative. A la suite de la promulgation du projet de loi sur la décentralisation, il a été demandé aux chefs de cantons et de groupements de faire des propositions de communalisation de leurs territoires.

Les propositions sont envoyées au Haut Commissariat qui les examine, amende et envoie des missions sur le terrain discuter avec les chefs traditionnels. Dans le cas de Birnin Lallé, on est passé de 12 communes proposées à 4 retenues actuellement.

L'administration locale sert de facilitateur et d'interface entre le Haut Commissariat et les chefs traditionnels et les populations. C'est par elle aussi que passent les lettres de protestation. Celles-ci sont ensuite envoyées à l'Assemblée nationale.

La popularisation du projet de décentralisation a été faite dans le cadre de missions ministérielles et parlementaires. Elles ont surtout concerné les leaders d'opinion.

Il n'existe pas au niveau local un cadre de concertation autour du projet de décentralisation, ce que regrettent tous les acteurs de l'arène locale, qui considèrent que la décentralisation a au stade actuel un contenu beaucoup plus politique que technique. Pour eux, les critères techniques et économiques ne sont pas encore pris en compte alors qu'ils déterminent la viabilité économique et financière des futures communes.

La loi pose le principe de la communalisation des cantons et de certains groupements.

Ce principe laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. Pour les chefs des cantons, cela veut dire que ce sont les chefs-lieux de canton qui seront choisis comme chefs-lieux des futures communes rurales : pour les chefs de groupements, le siège de leur groupement doit aussi devenir chef-lieu de commune, et un territoire communal doit leur être attribué ; alors que pour les ressortissants des gros villages ou des zones excentrées, ce sont les critères technico-administratifs qu'il faut respecter (c'est aussi le point de vue des techniciens de développement présents sur le terrain)....

Sur quels critères retenir les groupements éligibles ?

Le code rural ne reconnaît comme mise en valeur que l'activité agricole. La terre pastorale n'a pas de statut. Il n'y a que les cantons qui ont des territoires. Les groupements installés dans les zones agricoles sont des usufruitiers. (cf. lettre du 16 février 2001 adressée par les chefs de groupements nomades au Président de la République et dans laquelle ils protestent contre leur marginalisation annoncée).

A côté des critères technico-administratifs, les différents acteurs mobilisent d'autres ressources, notamment les légitimités historiques, les statuts sociaux, les réseaux politiques et

sociaux, etc. Les stratégies autour du choix des futures communes rurales du canton de Birnin Lallé sont révélatrices de ces luttes autour du projet de décentralisation.

La future commune rurale de Birnin Lallé

Elle a pour elle la légitimité historique. Ancienne cité historique du Gobir, fondée par les Gobirawa dans leur avancée vers le Sud, ancien chef-lieu de la subdivision du même nom, ancien marché, et chef lieu de canton. Mais, de ce passé glorieux, il ne reste plus que les vestiges, au point où le village ne compte comme infrastructure qu'une école. Le marché ne s'anime plus ; le chef de canton a installé son palais depuis 1972 à Dakoro, ville qui n'est distante que d'une dizaine de kilomètres et qui sera érigée en commune urbaine.

D'autres gros villages, notamment Intuila et Sakkabal qui lui sont rattachés, contestent son érection en commune rurale à cause de sa position géographique et de son faible équipement.

La crainte du chef de canton, c'est de perdre ces deux marchés, mais aussi 23 villages qui risquent d'être rattachés à la commune d'Azagor.

Il se considère sans soutien politique, contrairement aux deux chefs de groupements qui ont leurs entrées au niveau du pouvoir central.

Le choix de cette commune a été surtout dicté par des considérations socio-historiques car elle ne satisfait à aucun des critères officiels.

La future commune rurale de Korahane

Le village de Korahane est situé à 23 km à l'ouest de Dakoro en bordure de la Tarka sur la route latéritique Dakoro-Keita. Il a été fondé par un chasseur bogobiri du nom de Nahantchi. Avant la création du village, des nomades peuls bororo et touaregs nomadisaient dans la région. Le fonçage du premier puits a été l'œuvre de Peuls bororo.

Quatre chefferies sont installées dans le village :

- le chef de village de Korahane I, Abdou, descendant du fondateur du village, est un personnage effacé ;
- le chef de village de Korahane II, Chipkao, qui est arrivé avec sa population de Sourakane, un village situé à 4 km plus à l'Ouest, suite à une dispute avec des Peuls. Bien que d'un groupe casté, sa forte personnalité lui a permis de supplanter le premier chef, qui du reste a été déposé au profit d'un représentant ;
- le chef de groupement peul, Serkin Rafi, qui s'est installé aux abords du village depuis 1946.
- le chef de village peul, *hardo* Dodo nommé par le Serkin Rafi, dont les administrés viennent des populations des deux premiers chefs de villages.

Le choix du village comme chef-lieu de commune ne pose pas problème, puisqu'il a une bonne position géographique et dispose d'infrastructures : un marché, un forage (en panne), une petite mini-adduction en gérance libre, un puits cimenté, une école, un centre intégré de santé, une grande mosquée et un verger.

La particularité de ce village, c'est que la plupart de ces infrastructures ont été financées totalement ou en partie par des ressortissants, tous du groupement peul.

Cheiffou Amadou, ancien premier ministre, jeune frère du chef de groupement, a financé tout ou partie des infrastructures socio-économiques, notamment la mini-adduction d'eau et le centre de santé intégré (CSI). En outre, il possède là une grande résidence ;

Un officier supérieur, neveu du chef de groupement, a fait forer le puits cimenté et a financé la construction de la mosquée.

Ces réalisations sont diversement appréciées : pour les ressortissants du groupement, c'est une contribution au développement du village et de ses environs ; pour les Hausa c'est une volonté de faire main basse sur le village.

L'enjeu autour de cette commune est à la fois politique et économique : au plan politique, il y a le contrôle de la future commune qui se joue entre les administrés du chef de canton et le groupement peul. Cette lutte pour le leadership n'est pas récente et les rapports sont très conflictuels entre les deux communautés, comme on a pu le constater au cours de l'enquête. Chaque groupe défend par exemple l'antériorité de son installation par rapport à l'autre.

Au plan économique, c'est le contrôle des ressources naturelles de la Tarka qui est l'enjeu principal. La rivalité politique se dédouble d'une compétition entre l'agriculture et l'élevage. La question semble être : quel mode d'exploitation demain pour la Tarka ? Pour les éleveurs, il ne fait aucun doute que si la majorité municipale est détenue par les agriculteurs, la Tarka sera défrichée et l'activité d'élevage aura du mal à se maintenir. Pour les agriculteurs, le groupement veut faire de Korahane son lieu d'ancrage.

La future commune rurale d'Azagor

Le village d'Azagor est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Dakoro. C'est le chef-lieu du groupement Kel Gress.

Le village dispose d'infrastructures dont la réalisation a été financée par le projet PROZOPAS : c'est le cas de l'école et de la cantine scolaire, de la case de santé, d'une banque céréalière et d'un parc de vaccination. Il existe deux puits cimentés l'un construit par l'Etat et l'autre par le projet « Hydraulique villageoise ».

L'enjeu pour ses ressortissants, c'est la défense du caractère pastoral de la zone de la Tarka. L'avancée du front culturel et la création de nouveaux villages plus au Nord en ont fait une enclave dans le canton. Mais le chef de groupement ne se considère pas comme étant dans le canton de Birnin Lallé, mais plutôt dans la zone dite « restante ». Pour lui, les villages que revendique le chef de canton sont de création récente et leur installation a été négociée avec les précédents chefs de tribu. Il y a ici conflit entre la légitimité historique dont se prévaut le groupement sur ces terres qu'il occupait bien avant l'installation des agriculteurs, et l'appropriation foncière que confère l'activité agricole aux agriculteurs.

L'autre enjeu, qui oppose le chef de groupement au chef de canton, c'est le contrôle du marché de Sakkabal. Avec la création récente de la commune de Roumbou I, le chef de canton a atteint son objectif, celui d'empêcher le rattachement de ses villages au groupement d'Azagor. Le conflit entre les deux chefs montre la contradiction entre le principe de proximité géographique au fondement de la décentralisation, et la logique de proximité sociale que défendent les chefs traditionnels.

La commune rurale de Roumbou I

Elle a été ajoutée à la liste lors de la dernière session (mai 2002) de l'Assemblée Nationale. Elle figurait parmi les propositions du chef de canton, mais elle a été surtout

défendue par les ressortissants du village avec à leur tête le député Barka Tambari du PNDS dont la famille détient la chefferie du village. Elle est le symbole de la reconnaissance politique des Tagamawa, l'autre groupe touareg du canton, qui estime avoir été spolié de son pouvoir politique depuis l'arrivée des colons. Dans leur lettre de protestation, les ressortissants de Roumbou I revendiquent la chefferie du canton.

L'érection de Roumbou I comme chef lieu de commune rurale fait perdre à Birnin Lallé et/ou à Azagor le grand marché de Sakkabal. Elle relance de vieilles rivalités politiques entre les différents groupes ethniques. Elle montre aussi le rôle des ressortissants dans la défense des intérêts de leurs localités et de leurs groupes.

La commune urbaine de Dakoro

Elle a été érigée en commune par la loi n° 096/98 mais il n'y a jamais eu d'élection pour élire le conseil municipal. C'est le chef-lieu du futur département et le centre de décision administratif et politique. Son contrôle constitue un enjeu surtout pour les partis politiques. Mais sa proximité avec le village de Birnin Lallé fait dire à beaucoup de personnes que cette dernière commune ne sera pas viable. On peut aussi émettre l'hypothèse que les opposants au chef du canton qui sont actifs au niveau de la ville tenteront de contrôler la ville de Dakoro.

Conclusion

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de décrire l'arène locale en choisissant comme entrée l'histoire politique et administrative de l'arrondissement et des chefferies. Les positions des différents acteurs dans l'arène locale ont été passées en revue en montrant les diverses légitimités dont ils sont porteurs et en quoi la décentralisation devient le prétexte à l'émergence de nouvelles dynamiques sociales.

En guise de conclusion nous proposons à travers deux cas, le budget de la collectivité et les opérations de développement, une illustration des types d'interactions en termes de complémentarité et de conflits qui existent entre les différents pouvoirs (politique, économique, associatif, religieux, coutumier et féminin).

Le cas du budget

C'est le secrétaire d'arrondissement qui élabore le budget. Le comité technique d'arrondissement (COTEAR), qui regroupe l'administration locale, les services techniques et les chefs traditionnels, statue sur le budget.

Les recettes sont constituées de divers impôts et taxes. Leur collecte est placée sous la responsabilité du sous-préfet et est assurée par les services des différents ministères de l'arrondissement, les chefs traditionnels, et les partis politiques.

Les dépenses sont du ressort exclusif du sous-préfet qui est l'ordonnateur, après que le comité technique d'arrondissement (COTEAR) ait statué sur les différentes fiches d'opérations. Parmi les taxes, la taxe d'arrondissement occupe une place importante par sa contribution au budget, le nombre d'acteurs impliqués, et aussi parce que la collecte et la gestion de cette taxe sont l'objet de rumeurs de détournement et de malversations de la part des différents acteurs le long de la chaîne de collecte et de dépense. Cette taxe est le nom donné à l'impôt de capitation institué depuis la période coloniale, symbole de la soumission des populations et principale ressource financière pour les colonies comme le Niger sans matières premières importantes. Il constitue encore la principale recette pour les collectivités.

La taxe d'arrondissement met en relation trois institutions: l'Etat local qui a la responsabilité de la confection du budget, les chefs traditionnels chargés de la collecte, les partis politiques à travers le poste de secrétaire d'arrondissement et l'utilisation électorale de l'impôt.

C'est le sous-préfet qui a la responsabilité de sa collecte à travers la perception d'arrondissement dirigée par le secrétaire d'arrondissement. Le sous-préfet distribue les avis d'impositions aux chefs de cantons et de groupements.

Ces derniers en tant qu'auxiliaires de l'administration collectent l'impôt auprès de leurs administrés. Chaque chef de canton ou de groupement mobilise à cet effet ses chefs de villages, de tribus et sa police. Les chefs traditionnels perçoivent une remise de 10% sur les sommes collectées.

Au niveau de l'arrondissement de Dakoro, le taux de recouvrement a baissé au cours des trois dernières années. Pour expliquer cet incivisme fiscal, plusieurs raisons sont avancées : pour les chefs traditionnels, les populations refusent de s'acquitter de leur impôt parce qu'elles considèrent qu'il est détourné par l'administration locale ; pour preuve l'Etat n'investit plus rien. Les chefs traditionnels utilisent leur position de « collecteurs » pour régler leurs comptes avec le sous-préfet parce qu'il empiète sur leurs domaines de compétence.

Pour l'administration locale, les chefs traditionnels détournent une partie des sommes collectées et ce d'autant plus qu'ils n'y a pas de mécanisme de contrôle fiable.

L'impôt de capitation constitue une importante source de revenus pour les chefs traditionnels et c'est pourquoi, dans le cadre de la décentralisation, ils ont lutté pour garder cette position de « collecteurs » qui leur rapporte de l'argent, constitue un moyen de négociation avec l'administration, et un fonds de commerce avec les populations. Avec ces dernières, ils peuvent retarder la période de collecte ou accepter des échéances, mais ils peuvent aussi recourir à la violence en sollicitant le concours des forces de l'ordre.

Il arrive que le sous-préfet lui-même, accompagné des forces de l'ordre, parcourt les villages pour collecter l'impôt. Cette pratique est, selon les chefs traditionnels illégale, et un moyen pour détourner l'impôt.

Le poste de secrétaire d'arrondissement résume toute l'ambiguïté et l'étanchéité des frontières entre le technique et le politique. Le titulaire du poste fait un travail de financier, mais il est nommé par le ministre de l'intérieur sur proposition des partis politiques au pouvoir à travers les profils les plus divers. Le poste est devenu un moyen pour récompenser les militants. Malgré son importance, le titulaire est assis sur un siège éjectable. L'actuel titulaire a fait ses valises par trois fois au cours de l'exercice 2001-2002 et à chaque fois il est maintenu sur intervention. Aux dernières nouvelles, il a été finalement muté.

Dans les collectivités qui n'ont pas de perception d'impôt, le SA est le correspondant de la direction générale des impôts. C'était le cas à Dakoro jusqu'en janvier 2002.

Pendant les périodes d'élections, la suppression de l'impôt est utilisé par certains partis politiques comme thème de campagne pour s'attirer la sympathie des populations ; on accuse aussi les différentes oppositions politiques d'encourager leurs militants à refuser le paiement de l'impôt.

Le sous-préfet qui est actuellement le seul ordonnateur des dépenses entre en relation avec une autre catégorie d'acteurs, les commerçants et entrepreneurs, qui, comme on l'a vu plus haut, sont pour la plupart des leaders politiques locaux et comme tels ont une réelle capacité de nuisance.

Lorsque les communes seront créées, l'Etat local perdra la position qui est la sienne aujourd'hui dans la gestion du budget. Le maire deviendra ordonnateur, et le COTEAR sera remplacé par le conseil municipal. Les partis politiques (ceux qui auront la majorité municipale) participeront de façon plus active à la gestion du budget, et leurs commerçants auront certainement le monopole des marchés de la municipalité.

Concernant le personnel à recruter pour les communes, il est fort probable qu'on fasse appel aux auxiliaires utilisés actuellement par le secrétaire d'arrondissement.

Le cas du marché du développement

Jusqu'au début des années 90, l'Etat avait seul l'initiative et l'exécution des opérations de développement à travers les services techniques, les projets de développement qu'il contrôlait, et les autorités administratives et coutumières.

Mais la récession économique a obligé l'Etat à se dégager du développement et ses services techniques sont de plus en plus disqualifiés. De nouveaux acteurs, notamment les « projets » (extérieurs à l'Etat), les ONG et les associations (cf. liste en annexe des projets et ONG intervenant dans l'arrondissement de Dakoro), prennent la place et fondent leurs interventions sur une approche « participative ».

Dans l'approche classique, le sous-préfet et les chefs traditionnels jouaient un rôle important en amont dans toute action de développement. Par exemple, l'obtention du fonçage d'un puits requerrait la signature du chef de canton et l'approbation du sous-préfet. Les services techniques assuraient l'exécution et le suivi des activités.

Ces trois groupes d'acteurs (administration locale, services techniques et chefs traditionnels) voient leur rôle diminuer. Le cas du conflit autour de la demande de puits du village de Dan Gao (cf. plus haut) illustre la recomposition du paysage du développement.

Sur certaines questions, notamment le foncier et les conflits, les autorités administratives et coutumières restent des partenaires incontournables en raison de prérogatives que leur confèrent les lois (police rurale, règlement des conflits).

Les services techniques entretiennent des relations à la fois conflictuelles et complémentaires avec les projets, ONG et associations. Ils se plaignent de ce que ces derniers font leur travail, ou ne les associent pas. C'est le cas avec le PASEL à propos de l'exécution des travaux de balisage des couloirs. Dans certains cas, il y a collaboration. Le service de l'élevage et le collectif des associations pastorales se partagent les tâches. Le collectif recherche les financements et le service s'occupe des aspects techniques qui nécessitent une compétence que n'ont pas les membres des associations. C'est le même type de relations qui existe entre le projet PHV et le service de l'hydraulique, ce dernier assurant le suivi et le contrôle technique des ouvrages.

La tendance actuelle avec « moins d'Etat » dans le développement va se poursuivre, avec une redéfinition des missions des services techniques. Les futures communes auront pour partenaires de développement les ONG et associations locales, dont elles vont utiliser les compétences et le professionnalisme pour faire le courtage au niveau des projets. On assiste d'ailleurs de plus en plus à l'émergence de « projets locaux de développement » à l'échelle d'un arrondissement, avec des actions centrées sur le soutien à la décentralisation. Il est possible aussi que les dirigeants actuels des ONG passent du mécénat à l'entrepreneuriat politique.

La communalisation va se faire dans une arène locale en pleine recomposition sur le plan politique et économique. Les futures élections municipales consacreront de nouveaux rapports de force et cristalliseront les nouveaux enjeux autour de la gestion politique et économique des municipalités.

Annexes

Liste des ONG, associations et syndicats présents à Dakoro

1. Association pour la Re-dynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)
2. Association FNEN DADDO
3. Association TIMIDRIA
4. Association ANMUDHAL
5. Association LAAOL BALI
6. Association des parents d'élèves
7. Rassemblement démocratique des femmes du Niger (RDFN)
8. Association des femmes du Niger
9. ANACHOUA Femmes
10. Femmes et Familles
11. RiDD FITILA
12. Croix rouge
13. Association islamique du Niger
14. TATALUN TCHIMAKA
15. ADALCHI
16. Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN)
17. ANDDH
18. Association des sourds
19. Association des commerçants
20. Association des sans emploi
21. Syndicat des transporteurs
22. Amicale AEM
23. OUNFANI KAI
24. Contribution à l'éducation de base (CEB)
25. KARKARA
26. KUNGUIYA MATASSA CI GABA DAKORO
27. Syndicat des chauffeurs
28. Association hippique
29. ONG PAD
30. Syndicat unique de la santé et de l'action sociale (SUSAS)
31. SNAB

32. ONG ODAT
33. Association ACROUS
34. Plate forme paysanne
35. EIP
36. ACTN
37. Syndicat national des agents du ministère de l'intérieur (SNAMI)
38. Confédération démocratique des travailleurs du Niger (CDTN)
39. Syndicat national des enseignants de base (SNEB)

Services techniques implantés à Dakoro

1. Le développement social
2. L'inspection primaire
3. Le plan
4. La délégation judiciaire
5. L'environnement
6. L'agriculture
7. Le génie rural
8. Le centre de rééducation
9. La maison des jeunes et de la culture
10. L'alphabétisation
11. L'office national de la poste et de l'épargne
12. La société nigérienne de télécommunications
13. La société nationale des eaux
14. La santé
15. Le collège d'enseignement général
16. La gendarmerie
17. La garde républicaine
18. La météo
19. L'hydraulique
20. L'élevage
21. La perception d'arrondissement
22. La pharmacie populaire
23. La perception des impôts
24. La sous-préfecture

Bureau du Collectif des associations pastorales

Président Mondion Djibo, FNEN DADDO

Vice-président Djamaré Amadou Serkin Raffi, AREN

Secrétaire exécutif Amadou Doutchi, ESF DANGOL

Secrétaire exécutif adjoint Ousseini Chipkao, AMOUDAHAL

Trésorier général Abdoulaye Bouzou, TIMIDRIA

Trésorier général adjoint Alto Bamo, AEPB

Secrétaire à l'org. et à l'information Inoussa Ben Makaou, LAWAL BALI

Secrétaire à l'org. et à l'information adjoint Fodio Issa, FNEN DADDO

Secrétaire à l'éducation, à la formation et à la santé Gaddo Barmini, INDAM

Secrétaire à la prévention et à la gestion des conflits Modde Amadou, AREN

Secrétaire à la prévention et à la gestion des conflits adj. Yacouba Kadadé, TIMIDRIA

Secrétaire au développement social, promotion de la femme et protection de l'enfant
Rabi Amadou S. Rafi, AREN

Secrétaire au développement social, promotion de la femme et protection de l'enfant
Habsou Hadi, FNEN DADDO

Secrétaire chargé des relations avec les ASS. Ousmane Guidé, AREN

Secrétaire chargé des relations avec les ASS adjoint Boubé Doutchi, ANPME
SOUMPO

Secrétaire chargé du développement pastoral Baleri Kiro APEP

Secrétaire chargé du développement pastoral adjoint Issa Talba, AMOUDAHAL

Projets de développement

Intitulé du Projet	Localisation dans le département	Source de Financement	Objectifs poursuivis
PROSOPAS	P.A Bermo	FED	Développement pastoral et sécurité alimentaire, éducation, santé, hydraulique
PIM	Zone sédentaire	UNICEF	Santé de la femme et de l'enfant, activités génératrices de revenus pour les femmes
PHV/GTZ	Zone sédentaire	Allemagne	Hydraulique villageoise
PASEL	L'ensemble du département	Coopération suisse	Développement pastoral
PAAPB	P.A Bermo	SOS/Sahel	Appuyer les producteurs pastoraux
Chèvre rousse	Canton de Kornaka	Coopération belge	Préservation de la race chèvre rousse
Projet santé BAD	L'ensemble du département	BAD	Constructions infrastructure de santé
PNEVG	L'ensemble du département	Global 2000	Eradication du ver de Guinée
Projet Education II	L'ensemble du département	Banque mondiale	Education
Projet intégré Goulbin Kaba	Kornaka	ONG Vision Mondiale	Santé, éducation, parrainage enfants sécurité alimentaire
Projet sécurisation des condition de vie des ménages (PN 48)	Cantons de B.Lallé et Soli	Union européenne à travers CARE International	Appui aux ménages démunis
Projet intégré environnement	Canton de Kornaka	ONG Sahel CARE	Restauration, environnement formation paysanne